



Faits saillants financiers

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires, par l'intermédiaire de Sobeys inc., filiale entièrement détenue, et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 30,5 G\$ et qui comptent pour 16,5 G\$ d'actifs, emploient environ 131 000 personnes.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 mai 2021 |
|--|--|--|--|
| Ventes | \$ 30 478,1 | \$ 30 162,4 | \$ 28 268,3 |
| Profit brut ¹⁾ | 7 792,7 | 7 659,7 | 7 199,3 |
| Marge brute ¹⁾ | 25,6 % | 25,4 % | 25,5 % |
| Bénéfice d'exploitation | 1 232,4 | 1 363,7 | 1 299,5 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 1 291,5 | 1 363,7 | 1 299,5 |
| BAIIA | 2 263,0 | 2 330,8 | 2 143,8 |
| Marge du BAIIA | 7,4 % | 7,7 % | 7,6 % |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 2 322,1 | 2 330,8 | 2 143,8 |
| Marge du BAIIA ajusté ¹⁾ | 7,6 % | 7,7 % | 7,6 % |
| Bénéfice net ¹⁾²⁾ | 686,0 | 745,8 | 701,5 |
| par action (après dilution) ¹⁾²⁾ | 2,64 | 2,80 | 2,60 |
| Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾ | 727,1 | 745,8 | 701,5 |
| par action (après dilution) ¹⁾²⁾ | 2,80 | 2,80 | 2,60 |
| Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾ | 20,09 | 18,82 | 16,30 |
| Dividendes par action | 0,66 | 0,60 | 0,52 |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA sont d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils sont d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.



VENTES

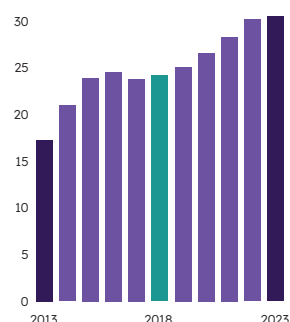
4,7 %

TCAC sur 5 ans

5,8 %

TCAC sur 10 ans³⁾

(en milliards de dollars)



BAIIA AJUSTÉ¹⁾

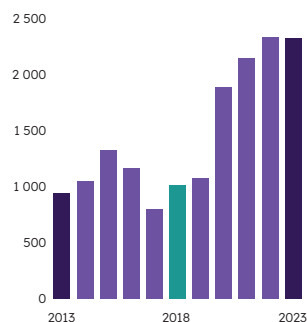
18,0 %

TCAC sur 5 ans

9,4 %

TCAC sur 10 ans

(en millions de dollars)



BÉNÉFICE NET AJUSTÉ¹⁾²⁾

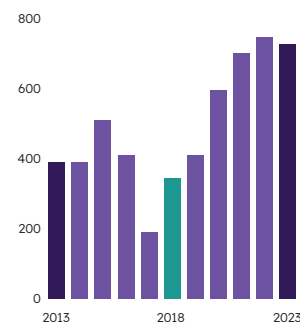
16,1 %

TCAC sur 5 ans

6,4 %

TCAC sur 10 ans

(en millions de dollars)



DIVIDENDES

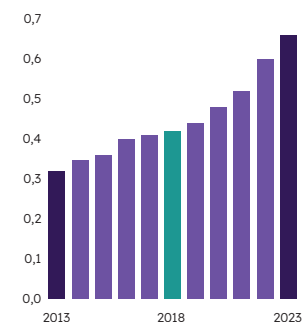
9,5 %

TCAC sur 5 ans

7,5 %

TCAC sur 10 ans

(\$ par action)



1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA sont d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils sont d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Taux de croissance annuel composé.

Message du président du conseil d'administration



Nos valeurs ont également été la force motrice de la transformation réussie d'Empire, en nous guidant au cours des six dernières années, tout comme elles l'ont toujours fait depuis 1907.

Obtenir des résultats en nous appuyant sur nos valeurs

Bien qu'Empire ait beaucoup changé depuis sa fondation à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, il y a 116 ans, une chose demeure depuis ses tout premiers débuts : son engagement indéfectible à répondre aux besoins de ses clients et à obtenir des résultats, en étant toujours guidée par ses valeurs.

Notre engagement envers nos valeurs profondes ressort particulièrement lorsque les temps sont durs. La dernière année a été marquée par une série unique de défis, tant pour notre entreprise et les membres de notre équipe que pour l'ensemble des Canadiens. Le monde entier a été aux prises avec une crise du coût de la vie comme nous n'en avons pas vu depuis des décennies. L'inflation a atteint un niveau record, les taux d'intérêt sont montés en flèche et la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales a continué de nous toucher.

Nous sommes fiers de la capacité d'Empire à demeurer résiliente pendant cette période de turbulences, mais nous sommes conscients que l'année n'a pas été facile pour de nombreuses personnes partout au pays. Empire n'était pas à l'abri des conséquences de cette période difficile, mais elle est restée déterminée à construire une entreprise saine, durable et performante, ce qui est à la base de notre engagement continu envers nos valeurs : **passionnés par nos clients, propulsés par nos gens et engagés dans nos communautés**, et aussi à la base de notre capacité à soutenir les familles canadiennes.

Transformer notre entreprise

Nos valeurs ont également été la force motrice de la transformation réussie d'Empire, en nous guidant au cours des six dernières années, tout comme elles l'ont toujours fait depuis 1907. Nous nous sommes appuyés sur ces valeurs pour prendre de nombreuses décisions difficiles dans le cadre du projet Sunrise, puis dans le cadre du projet Horizon, lorsque ces initiatives de transformation ont vraiment commencé à prendre forme.

Nos valeurs continueront de nous montrer le chemin à suivre et de guider les investissements que nous ferons pour devenir plus forts.

Nous continuerons d'accroître notre réseau de magasins, d'améliorer nos installations, de renforcer nos capacités de commerce électronique grâce à Voilà, notre plateforme de livraison d'épicerie à la fine pointe de la technologie, et d'améliorer notre offre afin de fournir la meilleure expérience client possible. Nous investirons davantage dans la création d'opportunités d'emplois enrichissants pour les Canadiens et Canadiennes et dans notre culture de *meilleur endroit où travailler*, et la diversité, l'équité et l'inclusion demeureront au cœur de notre stratégie. Nous poursuivrons nos efforts en matière de pratiques commerciales durables et nous réduirons de manière significative et continue l'empreinte carbone de nos activités. Nous continuerons de contribuer à renforcer le tissu social dans notre pays au moyen d'investissements dans la communauté, d'initiatives philanthropiques et de partenariats avec diverses organisations, dont les Fondations des hôpitaux pour enfants du Canada, les Olympiques spéciaux et Jeunesse, J'écoute. Nous innoverons continuellement pour répondre aux besoins en constante évolution de la population canadienne.



Avoir une saine gouvernance

Le conseil d'administration, expérimenté, dévoué et complètement axé sur le succès et la pérennité de notre entreprise, fait un travail exemplaire. Je remercie tous les membres du conseil pour leur vision, leurs sages conseils et leur engagement constant envers une bonne gouvernance.

Au nom des membres de notre conseil, je tiens aussi à remercier la haute direction, menée par notre président et chef de la direction, Michael Medline. La détermination dont Michael a fait preuve au cours des six dernières années nous a aidés à surmonter les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin, tout en saisissant les occasions de nous démarquer. Nous avons également pu établir une vision audacieuse et une stratégie détaillée qui nous mèneront vers la réussite dans les années à venir. Comme toujours, notre succès repose sur le dévouement des 131 000 membres de notre équipe, la force de nos communautés et le soutien de nos clients, qui nous accordent leur confiance chaque jour. Cela ne changera jamais, et notre engagement envers nos valeurs non plus.

Ensemble, nous continuerons à nous adapter, à apprendre et à grandir pour que les 116 prochaines années soient encore meilleures.

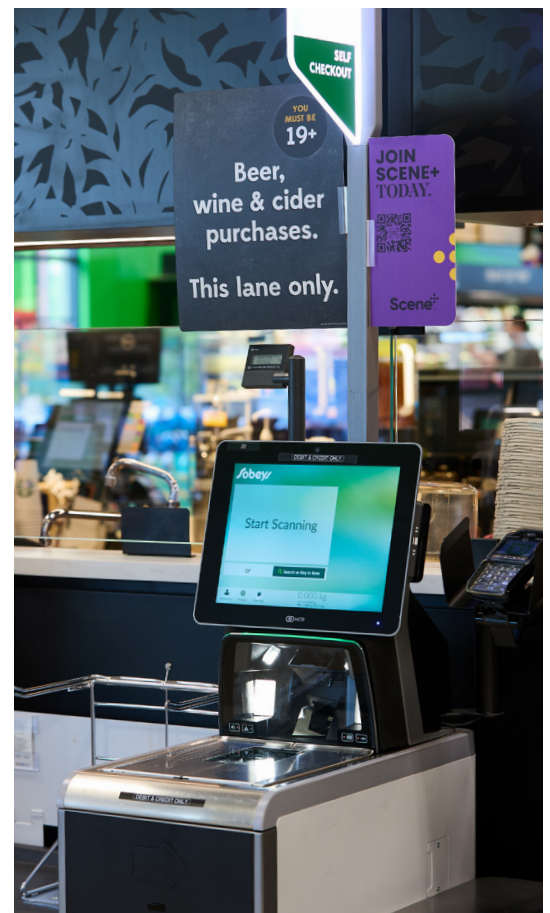
Merci,

signé « James M. Dickson »

James M. Dickson

Président du conseil d'administration, Empire Company Limited

Le 28 juillet 2023



Message du président et chef de la direction



C'est une équipe qui est avide de succès et qui est prête à réussir, maintenant qu'elle dispose de tous les outils et de toutes les capacités nécessaires pour y parvenir.

Il y a six ans, nous savions que nous avons beaucoup à faire pour remettre sur pied notre entreprise en difficulté. La transformation d'Empire Company Limited devait passer par des mesures décisives et audacieuses.

À l'aube de cette grande aventure, nous nous sommes concentrés sur certains points clés : redresser les activités de Safeway, étendre celles de FreshCo, créer une expérience client extraordinaire dans nos magasins et bâtir Voilà, la meilleure entreprise de commerce électronique du pays. Innovation. Expansion. Résultats. Croissance. Excellence. Ce sont les mots d'ordre que nous nous sommes donnés pour faire d'Empire une entreprise nationale solide et unifiée.

Depuis 2018, nous avons grandement amélioré notre réseau de magasins et nous avons acquis des entreprises exceptionnelles en cours de route, comme Longo's et Farm Boy. De plus, nos clients méritaient un programme de fidélisation de premier plan, c'est pourquoi nous avons adopté Scène+. Nous avons travaillé plus intelligemment. Nous avons mis en place les conditions pour devenir concurrentiels. Nous avons complètement transformé notre entreprise.

Je suis extrêmement fier d'annoncer que notre entreprise est de nouveau sur la bonne voie. Laissons les chiffres parler d'eux-mêmes. Empire a atteint l'ensemble de ses objectifs, tout en surmontant souvent des obstacles inattendus, et ce, grâce à une équipe déterminée : lorsque nous décidons de faire quelque chose, nous le faisons. Comme l'a si bien dit Phil Jackson, grand entraîneur de la NBA : « La force d'une équipe réside dans chacun de ses membres. La force de chaque membre réside dans l'équipe. »

Tout comme par le passé, nous avons établi des stratégies claires pour l'avenir. Nous sommes prêts à les mettre en œuvre et à devenir le chef de file du commerce de détail au Canada.

Culture, valeurs et résilience

La culture d'Empire a évolué au cours des six dernières années, période pendant laquelle nous nous sommes appuyés sur nos valeurs comme jamais. Notre équipe a persévéré malgré l'adversité et les terribles crises : une pandémie dévastatrice ayant eu des conséquences tant économiques qu'humanitaires; des catastrophes naturelles, telles que des inondations, des incendies et des ouragans, ayant ravagé des communautés partout au Canada et un incident de cybersécurité ayant touché les systèmes informatiques de nos magasins. Au cours de la dernière année, la population canadienne a connu la hausse du coût de la vie la plus élevée en quarante ans. Les taux d'intérêt ont brusquement augmenté dans le monde entier, alors que la situation économique mondiale était tumultueuse, ce qui a eu des répercussions sur les détaillants, les épiceries, le coût des aliments et nos clients.

Les 131 000 membres de notre équipe ont fait preuve d'une volonté inébranlable, dans les bons moments comme dans les moments difficiles, pour soutenir les clients et les communautés que nous servons partout au Canada. L'année dernière, Empire a redoublé d'efforts pour avoir une incidence positive dans les communautés où elle est présente. Nous avons fait de grands pas en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, notamment en lançant une série novatrice de laboratoires de discussion pour que les membres de l'équipe puissent parler de leur expérience et de leur point de vue sur ce qui fait obstacle à l'inclusion.



Je suis également fier qu'à ce jour, notre initiative **La santé mentale chez les jeunes : toute une famille pour les soutenir**, lancée en 2020 en partenariat avec la Fondation Sobey et les Fondations des hôpitaux pour enfants du Canada, a permis de recueillir plus de 12 millions de dollars afin d'améliorer les services d'intervention précoce en santé mentale pour les enfants et les familles du Canada. Nous sommes également toujours aussi déterminés à devenir un détaillant encore plus respectueux de l'environnement. Nous avons fait plus de la moitié du chemin pour atteindre notre objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire dans nos magasins d'ici 2025. Nous avons en effet réduit le gaspillage de 32 % l'année dernière.

Malgré toutes les épreuves, Empire a su mettre sa stratégie en œuvre et bâtir de solides bases pour nos clients, nos communautés et nos actionnaires. Au cours de six derniers exercices, nous avons enregistré une croissance annuelle du résultat par action ajusté de 26 %.

Ce qui nous attend

En ce début d'exercice 2024, nous sommes à un point tournant stratégique. Une croissance stimulante est à l'horizon, maintenant que nous avons terminé notre transformation avec succès. Nous générons des flux de trésorerie élevés et nous bénéficierons d'un ralentissement de l'inflation. Nous sommes dignes de la confiance que nous accordent nos actionnaires en investissant dans notre entreprise et nous répartirons notre capital de façon encore plus rigoureuse dans cette nouvelle phase de notre évolution.

Dans notre secteur, nous avons mérité notre réputation de détaillant juste et collaboratif. À l'avenir, les fournisseurs, les organismes de bienfaisance et les partenaires en matière de développement durable auxquels nous nous associerons joueront un rôle important dans l'évolution de notre entreprise. Il en va de même pour nos clients. Nous sommes arrivés là où nous sommes aujourd'hui parce que nous les avons écoutés. Nos clients sont au cœur et à la source de l'inspiration, de l'innovation et des progrès continus d'Empire.

Enfin, notre plus grand atout a toujours été et restera nos gens. Notre équipe – passionnée, proactive et stratégique – sera le moteur de la croissance de notre entreprise dans les prochaines années. C'est une équipe qui est avide de succès et qui est prête à réussir, maintenant qu'elle dispose de tous les outils, de tous les moyens et de toutes les capacités.

Nous avons surmonté ensemble certaines des périodes les plus difficiles que l'on puisse imaginer et nous avons hâte de voir les perspectives qui s'offriront à nous. Comme je l'ai dit lorsque j'ai joint Empire il y a plusieurs années, le meilleur reste à venir pour cette entreprise et notre incroyable équipe.

signé « Michael Medline »

Michael Medline
Président et chef de la direction
Empire Company Limited

Le 28 juillet 2023



Rapport sur le développement durable en bref

Notre planète



Nous réduisons notre impact environnemental et nous agissons face aux changements climatiques afin de [Faire notre part](#)^{MD} dans le but de protéger notre planète pour les générations futures.

ACTIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Nos cibles de réduction d'émissions de portée 1 et 2 à court terme ont été validées par l'initiative Science Based Targets (SBTi).



Nos produits



Nous nous assurons de [Faire notre part](#)^{MD} en offrant des produits éthiques et durables.

APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE ET DURABLE

Nous avons adopté des lignes directrices sur l'approvisionnement en poissons et en fruits de mer, afin d'améliorer la traçabilité.



Nos gens



Notre priorité est de bâtir une équipe diversifiée, équitable et inclusive et de favoriser son épanouissement de façon à contribuer à la prospérité de notre clientèle et de nos collectivités.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

90 %

des membres de la direction et de la haute direction se sont fixé des objectifs de performance et de responsabilisation liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.



Chez Empire, nous prenons au sérieux nos engagements en matière de développement durable, qui sont en pleine évolution et qui ne cessent de croître. Et il ne s'agit pas de paroles en l'air. Nous agissons. Nous travaillons sans cesse à [Faire notre part](#)^{MD} pour protéger notre planète. Nous concevons et proposons des produits qui ont un effet positif sur l'ensemble des intervenants de nos chaînes d'approvisionnement.

ACTIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Nous avons réduit de 15 % les émissions de portée 1 et 2 par rapport au niveau de référence de 2019 et nous sommes en voie d'atteindre nos cibles à court terme.

ACTIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT

75 %

de nos fournisseurs participent au programme de chaîne d'approvisionnement du CDP.

ACTIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Nous avons réalisé une première évaluation des risques liés aux scénarios climatiques sur notre empreinte opérationnelle et avons publié notre premier rapport aligné sur les normes du GIFCC.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Nous avons fait don de près de 15 millions de livres d'aliments excédentaires, ce qui a fait de l'entreprise le premier partenaire de Deuxième Récolte au Canada en 2022.

APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE ET DURABLE

77 %

de l'huile de palme utilisée dans nos produits est certifiée durable.



PARTENARIATS AVEC DES FOURNISSEURS

390+

Nous avons aidé plus de 390 femmes entrepreneures au cours de l'exercice 2023.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Nous avons achevé la phase 1 du programme de certification Relations progressistes avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

78% de nos gestionnaires dans les bureaux, les magasins détenus par la Société et les centres de distribution ont suivi la formation S'exprimer librement.

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

~19 M\$

Près de 19 M\$ ont été versés afin de soutenir des esprits et des corps sains dans nos communautés (environ 7 M\$ provenant de dons d'entreprise et environ 12 M\$ de levées de fonds).



Nous sommes fiers de vous faire part de nos progrès et de quelques-unes de nos histoires dans notre Rapport sur le développement durable à l'adresse : www.SobeysSBReport.ca/fr

Rapport de gestion



Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 6 mai 2023

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| Renseignements prospectifs | 9 | Situation financière consolidée | 29 |
| Survol de la Société | 11 | Principales mesures de la situation financière | 29 |
| Projet Horizon | 11 | Capitaux propres | 30 |
| Stratégie de la Société | 11 | Offre publique de rachat dans le cours normal des activités | 32 |
| Mises à jour sur les activités | 12 | Normes et méthodes comptables | 33 |
| Perspectives | 15 | Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2023 | 33 |
| Sommaire des résultats du quatrième trimestre | 16 | Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées | 33 |
| Ventes | 17 | Estimations comptables critiques | 34 |
| Profit brut | 18 | Contrôles et procédures de communication de l'information | 36 |
| Bénéfice d'exploitation | 18 | Contrôle interne à l'égard de l'information financière | 36 |
| BAIIA | 19 | Transactions entre parties liées | 37 |
| Charges financières | 19 | Rémunération des principaux dirigeants | 38 |
| Impôt sur le résultat | 19 | Indemnités | 38 |
| Bénéfice net | 19 | Éventualités | 38 |
| Résultats d'exploitation de l'exercice complet | 20 | Gestion du risque | 39 |
| Ventes | 21 | Désignation des dividendes déterminés | 48 |
| Profit brut | 21 | Mesures et données financières non conformes aux PCGR | 48 |
| Bénéfice d'exploitation | 22 | Mesures financières | 48 |
| BAIIA | 22 | Rapprochements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires | 51 |
| Charges financières | 23 | Données financières | 51 |
| Impôt sur le résultat | 23 | | |
| Bénéfice net | 23 | | |
| Performance financière par secteur | 24 | | |
| Vente au détail de produits alimentaires | 24 | | |
| Placements et autres activités | 25 | | |
| Résultats d'exploitation trimestriels | 25 | | |
| Situation de trésorerie et sources de financement | 26 | | |
| Activités d'exploitation | 26 | | |
| Activités d'investissement | 26 | | |
| Dépenses d'investissement | 27 | | |
| Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés | 27 | | |
| Activités de financement | 28 | | |
| Flux de trésorerie disponibles | 28 | | |
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs | 28 | | |
| Garanties et engagements | 29 | | |

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 6 mai 2023 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 6 mai 2023 et l'exercice clos le 7 mai 2022. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 21 juin 2023, à moins d'indication contraire.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la direction concernant l'ampleur et les répercussions de l'incident lié à la cybersécurité (comme il est défini à la rubrique « Mise à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité ») et l'estimation de son impact sur les résultats financiers de la Société pour l'exercice 2024. Ces énoncés et ces attentes pourraient varier en fonction de plusieurs facteurs, dont la nature, le montant et le calendrier du règlement d'assurance;
- L'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (« RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi que son intention de continuer d'améliorer les ventes, la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et la marge du bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA »), qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion;
- Le plan de la Société consistant à investir des capitaux dans son réseau de magasins, notamment pour des agrandissements et des rénovations, et à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices, ce plan pouvant changer selon le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera d'élargir ses activités de commerce électronique grâce à Voilà, activités qui pourraient être influencées par les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, la réaction des clients et la performance de son fournisseur technologique, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Le plan d'intégration de Voilà et de Grocery Gateway de la Société, qui pourrait être touché par les relations existantes avec les fournisseurs;

- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle continuera à mettre l'accent sur l'optimisation de l'efficacité et de la rentabilité, ce qui pourrait être influencé par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail et d'autres facteurs macroéconomiques;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture macroéconomique et les relations de travail pourraient avoir des répercussions;
- Les plans de la Société visant à accroître et à améliorer encore le portefeuille de Nos marques, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant les répercussions des pressions inflationnistes sur les coûts, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macroéconomique;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les attentes de la Société concernant le moment de la cession de 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien, qui pourraient être influencées par l'approbation des organismes de réglementation et les conditions de clôture;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit combinées disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture macroéconomique et les résultats d'exploitation;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 30,5 G\$ et à des actifs de 16,5 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 131 000 personnes.

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 600 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com, et plus de 350 postes d'essence.

Projet Horizon

À la fin de l'exercice 2023, la Société a achevé avec succès le projet Horizon, son plan de croissance stratégique échelonné sur trois ans. Dans le cadre de cette stratégie, la Société a tiré des avantages substantiels de son programme de rénovation des magasins, de l'augmentation du nombre de nouveaux magasins (y compris les conversions à la bannière FreshCo et l'expansion de Farm Boy), de la maximisation promotionnelle et de l'analyse des données, du lancement du programme de fidélisation *Scène+*, de la personnalisation des offres faites à la clientèle, de la bonification du portefeuille de produits Nos marques et de la réalisation d'économies de coûts découlant de l'approvisionnement stratégique. La Société a également atteint l'objectif fixé par la direction, à savoir une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé.

Les initiatives liées au projet Horizon continueront de générer des retombées au cours de l'exercice 2024 et par la suite, notamment grâce au programme *Scène+*, à la personnalisation de l'expérience client et à l'accent soutenu mis sur le développement du réseau par l'intermédiaire de rénovations et d'ouvertures de magasins.

Au cours des trois exercices où s'est déroulé le projet Horizon, la Société a enregistré un taux de croissance annuel composé du RPA d'environ 13 % et une augmentation de la marge du BAIIA¹⁾ d'environ 60 points de base, ce qui est conforme aux prévisions mises à jour de la direction fournies au troisième trimestre de l'exercice 2023. L'écart par rapport à l'objectif initial du projet Horizon, qui était d'augmenter la marge du BAIIA de 100 points de base, ce qui devait générer un taux de croissance annuel composé du RPA d'au moins 15 %, est en grande partie attribuable à des retards accusés dans la réalisation de certaines initiatives clés, en raison du nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie ») et de l'incident lié à la cybersécurité (au sens donné à ce terme à la rubrique « Mises à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité »), à la charge d'amortissement plus élevée qu'initialement prévu en raison de dépenses d'investissement plus importantes, ainsi qu'à l'incidence de la forte inflation, qui était inattendue.

Le calcul par la Société du taux de croissance annuel composé du RPA et de l'augmentation de la marge du BAIIA ne tient pas compte de la pleine incidence de l'incident lié à la cybersécurité (en raison de sa nature inhabituelle et de l'attente selon laquelle certains recouvrements d'assurance auront lieu après la clôture de l'exercice) ni des coûts ponctuels liés à l'intégration de Grocery Gateway. Pour de plus amples renseignements sur ces ajustements, voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité » et « Mises à jour sur les activités – Voilà ».

Priorités de la Société

Au cours des six derniers exercices, la Société a mené à bien deux stratégies de transformation : le projet Sunrise et le projet Horizon. Ces stratégies ont permis de redéfinir en profondeur les fondements d'Empire, d'améliorer les capacités de la Société en matière de données, d'approfondir la compréhension des clients et de préparer la Société à s'adapter rapidement aux tendances émergentes. Maintenant que ces stratégies de transformation ont été mises en œuvre et que leur déploiement est achevé, l'objectif de la Société est d'accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes :

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Accent soutenu mis sur les magasins

Au cours des derniers exercices, la Société a accéléré les investissements dans les rénovations, les conversions et les ouvertures de magasins, ainsi que dans les processus, les communications, la formation, la technologie et les outils mis à la disposition des magasins. Après la clôture de l'exercice 2023, la Société continuera à faire de ces investissements une priorité en maintenant l'accent sur les rénovations et en poursuivant l'expansion de son réseau de magasins à bas prix. La bonification du programme Nos marques demeurera également une priorité, qui se traduira par un accroissement de la distribution, du placement de produits sur les tablettes et des nouveaux produits en magasin.

La Société compte investir des capitaux dans son réseau de magasins et prévoit rénover environ 20 % à 25 % d'entre eux au cours des trois prochains exercices. Ces investissements comprennent d'importantes initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (« CVC ») et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique.

Attention accrue portée au numérique et aux données

L'accent mis sur le numérique et les données se traduira par le développement soutenu des activités de commerce électronique de la Société avec Voilà ainsi que par une nouvelle stratégie de fidélisation par l'intermédiaire de Scène+ (voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Voilà » et « Mises à jour sur les activités – Scène+ » pour plus de précisions). Cette attention se traduira également par la personnalisation de l'expérience client, l'optimisation de la productivité de l'espace des magasins et des améliorations continues au chapitre de la maximisation promotionnelle. Le rendement accru de la superficie des magasins contribuera à rehausser l'expérience d'achat en améliorant l'aménagement des magasins, en optimisant la proximité des catégories et des produits, et en adaptant l'assortiment de produits en fonction de chaque magasin. Les outils d'analytique avancée conçus à des fins de maximisation promotionnelle continueront à être perfectionnés dans le cadre du partenariat entre l'équipe d'analytique avancée et les marchands de catégories.

Efficacité et contrôle des coûts

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa rentabilité grâce à l'efficience de l'approvisionnement, à l'optimisation de la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à l'amélioration des systèmes et des processus. Après la clôture de l'exercice 2023, la Société continuera de déployer des efforts pour favoriser l'efficacité et la rentabilité par l'intermédiaire d'initiatives liées à l'approvisionnement stratégique et à la productivité de la chaîne d'approvisionnement.

Mises à jour sur les activités

Incident lié à la cybersécurité

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité (l'« incident lié à la cybersécurité » ou l'« incident »). Dès sa découverte, la Société a immédiatement mis en application ses mesures d'intervention en cas d'incident ainsi que ses plans de continuité des activités, notamment en faisant appel à des experts de renommée mondiale, a isolé la source et a mis en œuvre des mesures pour empêcher toute propagation.

Cet incident lié à la cybersécurité et la réaction préventive à celui-ci ont occasionné quelques difficultés temporaires au troisième trimestre. Par exemple, la disponibilité de certains produits a été temporairement affectée, les services de pharmacie ont été interrompus durant quatre jours, et certains services en magasin, comme les caisses automatiques, l'émission de cartes-cadeaux et l'échange de points Scène+, ont été perturbés pendant environ une semaine. Hormis cela, les clients ont remarqué très peu de changements dans leur expérience d'achat habituelle.

Les équipes de sécurité d'Empire ont travaillé de concert avec des entreprises de cyberdéfense de premier plan pour remédier à cet incident, ont instauré des mesures préventives, notamment l'arrêt anticipé de certains systèmes par souci de prudence, et ont pris des mesures extraordinaires pour compléter celles déjà existantes en matière de surveillance, de dépistage et de protection. Dans la foulée des efforts de rétablissement des systèmes, la Société a mis en place certains processus de rechange pour assurer le maintien de la chaîne d'approvisionnement, de la disponibilité des produits, de l'évaluation des coûts et de la fixation des prix de détail. Empire a achevé son processus contrôlé et progressif de remise en ligne méthodique des systèmes d'information et administratifs au début du quatrième trimestre de l'exercice 2023.

La Société considère la protection des renseignements personnels comme extrêmement importante et a pris toutes les mesures nécessaires auprès des organismes de réglementation de la protection des renseignements personnels et des personnes possiblement touchées.

La Société a adopté une approche en matière de sécurité à niveaux multiples, qui comprend des outils cybernétiques, ainsi que des contrôles, des politiques, des normes et des procédures concernant l'accès à la sécurité, le développement du système, la gestion des changements et la gestion des problèmes et des incidents. Cet incident lié à la cybersécurité a confirmé l'importance des investissements déjà réalisés au chapitre de la cybersécurité, ainsi que des investissements à venir dans les systèmes et le personnel de TI. L'amélioration continue de l'infrastructure informatique de la Société renforcera sa défense contre de futurs incidents de cette nature.

La Société maintient diverses couvertures d'assurance, y compris une cyberassurance. Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y a un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance prévu. Bien que les effets de l'incident lié à la cybersécurité sur l'exploitation soient derrière la Société, la direction prévoit qu'il y aura des recouvrements d'assurance supplémentaires au cours de l'exercice 2024.

L'incident lié à la cybersécurité est considéré comme un événement inhabituel et a été exclu de l'évaluation qu'a fait la Société du projet Horizon. Aux fins de comparaison, la Société présente le bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾, le BAIIA ajusté¹⁾, le bénéfice net ajusté¹⁾ et le RPA ajusté¹⁾ (collectivement, les « données ajustées ») pour tenir compte de certaines répercussions de l'incident lié à la cybersécurité. L'incidence financière nette des coûts directs supplémentaires, de la freinte des stocks et des recouvrements d'assurance sur le bénéfice net pour le quatrième trimestre et pour l'exercice clos le 6 mai 2023 est de 5,0 M\$ et de (34,1) M\$. Voir les rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » du présent document pour obtenir plus de précisions, notamment un rapprochement de ces mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »).

De plus, certaines incidences financières ne sont pas prises en compte dans les données ajustées décrites précédemment puisqu'elles sont attribuables, de l'avis de la direction, à la baisse des ventes qui a fait suite à l'incident lié à la cybersécurité ainsi qu'à la diminution temporaire connexe de l'efficacité opérationnelle pendant l'incident lié à la cybersécurité. La direction estime que les effets de cet incident, tels que la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, la fermeture temporaire des services de pharmacie et l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité, ont eu une incidence négligeable sur le bénéfice net du quatrième trimestre et une incidence d'au moins (15) M\$ sur le bénéfice net de l'exercice clos le 6 mai 2023.

Selon les informations disponibles, Empire estime que le total de l'incidence financière sur le bénéfice net pour les exercices 2023 et 2024 sera d'environ (32,0) M\$, déduction faite des recouvrements d'assurance estimés.

Scène+

En juin 2022, la Société a lancé une nouvelle stratégie de fidélisation par l'entremise de *Scène+*, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est désormais copropriétaire de *Scène+*. Le nouveau programme de fidélisation a été lancé avec succès au Canada atlantique en août 2022, puis dans l'Ouest canadien en septembre 2022, en Ontario en novembre 2022, et enfin au Québec et pour la bannière Thrifty Foods en mars 2023.

Lors du déploiement de *Scène+*, la Société a lancé son moteur de recommandation de nouvelle génération conçu pour une personnalisation à l'échelle, alimenté par l'apprentissage automatique. Ce moteur a pour but d'améliorer l'engagement des clients et d'accroître la pertinence des offres. Les algorithmes de ciblage continueront à se perfectionner au fil du temps, ce qui permettra d'améliorer progressivement le rendement et les résultats.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy, le 10 décembre 2018, a permis d'ajouter 26 magasins au réseau de la Société en Ontario. La Société a l'intention d'ouvrir 22 nouveaux magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). La Société a ouvert un total de trois nouveaux magasins au cours de l'exercice. Au 21 juin 2023, 47 magasins Farm Boy étaient en exploitation en Ontario. Au cours de l'exercice 2024, la Société prévoit ouvrir deux autres magasins Farm Boy en Ontario.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins de la bannière FreshCo.

Dans le cadre du programme d'expansion de FreshCo, la Société a étendu considérablement son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien au moyen de conversions et de l'élargissement de la présence régionale. Cette croissance a été soutenue par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation *Scène+*.

Au 21 juin 2023, 44 magasins FreshCo étaient en exploitation dans l'Ouest canadien, dont quatre ayant ouvert leurs portes au cours de l'exercice 2023, comme le prévoyait la direction. La Société prévoit ouvrir trois autres magasins FreshCo dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2024.

Voilà

Au cours de l'exercice 2021, la Société a présenté Voilà, sa nouvelle plateforme de commerce électronique, qui représente l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne au Canada. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado à partir de ses centres de traitement des commandes automatisés. La Société exploitera quatre centres de traitement des commandes au Canada ainsi que les installations de transbordement sous-jacentes et le service de cueillette à l'extérieur du magasin. La Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne projetées des Canadiens.

Le premier centre de traitement des commandes à Toronto a commencé les livraisons à ses clients en juin 2020. Le deuxième centre de traitement des commandes à Montréal a commencé les livraisons en mars 2022. Le troisième centre de traitement des commandes à Calgary, qui sert la majeure partie de l'Alberta, a commencé les livraisons le 20 juin 2023. Le quatrième centre de traitement des commandes à Vancouver servira les clients de la Colombie-Britannique à compter de l'année civile 2025. Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui est actuellement offert à des clients dans 98 magasins du Canada et qui repose également sur la technologie d'Ocado.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023, ce qui permettra de réaliser des synergies sur le plan de la logistique et de la livraison. L'exploitation d'un espace dans un centre de traitement permettra d'accroître la portée de Longo's en Ontario et d'augmenter d'environ 2 000 produits de Longo's la gamme de produits offerte par Voilà. Les coûts d'intégration ont été imputés au bénéfice du quatrième trimestre de l'exercice 2023 et se sont élevés à environ 7,0 M\$, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle.

Le taux de croissance des ventes se répercutera surtout sur le bénéfice futur de Voilà, l'efficacité opérationnelle, les marges et la rigueur en matière de gestion des coûts étant des facteurs importants pour la gestion de la performance financière.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, les quatre plateformes de commerce électronique de la Société (Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com) ont vu leurs ventes combinées reculer de 13,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent (compte non tenu de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent). Cette diminution s'explique principalement par les ventes en ligne plus élevées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 en raison de la pandémie, ce qui a eu une incidence considérable sur les activités de commerce électronique de la Société autres que Voilà. Selon les données de marché de tiers, Voilà a continué de dégager une performance supérieure au marché au cours du dernier exercice.

Longo's

Le 10 mai 2021, la Société a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, 51 % de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la RGT, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway. Le prix de la transaction s'est chiffré à 660,6 M\$. La Société a acquis l'entreprise par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix à la date de transaction de 129,6 M\$, par des liquidités de 196,6 M\$ et par un billet à payer conditionnel de 10,7 M\$.

Après le cinquième anniversaire de la transaction, les actionnaires de Longo's détenant la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % auront la possibilité de vendre à Sobeys jusqu'à 12,25 % de leur participation par année, selon un multiple appliqué au BAIIA des 12 derniers mois. Le multiple variera en fonction de la réalisation de certains résultats commerciaux. Si les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Longo's exercent leur option de vente, Sobeys disposera d'une option d'achat correspondante pour le même pourcentage l'année suivante. Après le dixième anniversaire de la transaction, Sobeys et Longo's disposeront toutes deux d'options de vente et d'achat mutuelles pour toute action en circulation restante détenue par les actionnaires ne détenant pas le contrôle. Un passif financier de 239,7 M\$ a été comptabilisé à la date d'acquisition, lequel est réévalué à la clôture de chaque trimestre.

Rapports sur le développement durable

La préoccupation à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est profondément ancrée dans l'histoire de la Société, et les principes ESG font partie intégrante de l'entreprise depuis sa fondation il y a plus de 115 ans.

La Société a publié en juillet 2022 son Rapport sur le développement durable 2022, qui fixe des cibles de réduction des émissions audacieuses et fondées sur la science afin de soutenir la transition du Canada vers une économie à faible émission de carbone. Il s'agit d'une avancée significative dans le plan de la Société pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et de l'étape la plus récente dans ses démarches d'engagement et d'investissement dans le développement durable. Dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable dans la pratique de la gouvernance d'entreprise, la Société a mis sur pied un nouveau Conseil de développement durable (le « conseil ») au cours de l'exercice 2023. En parallèle avec les cibles fondées sur la science de la Société (qui sont validées par l'initiative Science-based targets), le conseil assurera une comptabilisation précise des émissions de carbone pour le suivi interne et les rapports externes.

La Société se concentre sur plusieurs initiatives dans le cadre de sa démarche ESG continue, notamment l'élimination du plastique de ses activités, particulièrement la réduction ou l'élimination du plastique évitable et difficile à recycler, l'intensification de ses efforts pour cultiver un environnement juste, équitable et inclusif pour tous, ainsi que l'intégration de mandats de développement durable aux objectifs de gestion de la performance au sein de la Société.

PERSPECTIVES

Maintenant qu'elle a achevé ses projets de transformation, la Société vise à accroître le RPA ajusté total à long terme, au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer à augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes : accent soutenu mis sur les magasins (investissements dans les rénovations, l'expansion du réseau de magasins à bas prix et la bonification du programme de produits Nos marques); attention accrue portée au numérique et aux données (par l'entremise d'initiatives stratégiques clés comme Voilà, le programme Scène+, la personnalisation de l'expérience client, l'amélioration de la productivité de l'espace des magasins et la maximisation promotionnelle); et gains d'efficacité et de rentabilité grâce à des initiatives liées à l'approvisionnement stratégique et à la chaîne d'approvisionnement.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 775 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins et une tranche d'environ 50 M\$ sera affectée à des initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de CVC et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique. La Société prévoit rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices.

La Société a l'intention de racheter, au cours de l'exercice 2024, des actions de catégorie A totalisant environ 400 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. La Société a déclaré un dividende trimestriel qui reflète une hausse du taux de dividende annualisé de 10,6 %, augmentant ainsi le dividende pour la 28^e année de suite.

La Société continue d'être bien positionnée pour poursuivre sa croissance malgré les incertitudes économiques mondiales, notamment l'inflation plus élevée que la normale et les difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Le secteur continue de subir des pressions inflationnistes accrues, notamment en ce qui concerne le coût des marchandises vendues et du carburant. Bien qu'il soit difficile d'estimer combien de temps ces pressions vont durer, la Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux clients, dont les comportements d'achat deviennent plus sensibles aux prix dans un contexte d'inflation accrue.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100,0 M\$. La clôture de la transaction est assujettie aux conditions habituelles, notamment l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation. La Société prévoit conclure la transaction au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

La clôture du quatrième trimestre de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, le quatrième trimestre compte habituellement 13 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 14 semaines tous les cinq à six ans. Les trimestres clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022 comptaient respectivement 13 semaines et 14 semaines. La 53^e semaine d'exploitation de l'exercice 2022 a permis de réaliser des ventes d'environ 551,0 M\$ et de générer un résultat par action d'environ 0,07 \$.

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance à ce jour. L'ajustement du bénéfice net pour le trimestre clos le 6 mai 2023 a consisté en un recouvrement de 5,0 M\$. Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y a un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance prévu.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023. La Société a inclus dans ses mesures ajustées un ajustement au titre des coûts d'intégration imputés aux résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023, qui s'élèvent à environ 7,0 M\$, déduction faite des impôts et des participations ne donnant pas le contrôle.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Variation en \$ | Variation en % |
|--|---|---|--------------------|-------------------|
| Ventes | 7 408,4 \$ | 7 840,8 \$ | (432,4) \$ | (5,5) % |
| Profit brut ¹⁾ | 1 959,0 | 2 004,0 | (45,0) | (2,2) % |
| Bénéfice d'exploitation | 321,6 | 333,6 | (12,0) | (3,6) % |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 328,1 | 333,6 | (5,5) | (1,6) % |
| BAIIA ¹⁾ | 592,3 | 586,2 | 6,1 | 1,0 % |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 598,8 | 586,2 | 12,6 | 2,1 % |
| Charges financières, montant net | 70,2 | 82,0 | (11,8) | (14,4) % |
| Charge d'impôt sur le résultat | 63,5 | 58,2 | 5,3 | 9,1 % |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 5,0 | 14,9 | (9,9) | (66,4) % |
| Bénéfice net ²⁾ | 182,9 | 178,5 | 4,4 | 2,5 % |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 184,9 | 178,5 | 6,4 | 3,6 % |
| Résultat par action, de base | | | | |
| Bénéfice net ²⁾ | 0,72 \$ | 0,68 \$ | | |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 0,73 \$ | 0,68 \$ | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions) | 254,9 | 263,0 | | |
| Résultat par action, après dilution | | | | |
| Bénéfice net ²⁾ | 0,72 \$ | 0,68 \$ | | |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 0,72 \$ | 0,68 \$ | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 255,4 | 264,0 | | |
| Dividende par action | 0,165 \$ | 0,150 \$ | | |

| | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 |
|--|---|---|
| Marge brute ¹⁾ | 26,4 % | 25,6 % |
| Marge du BAIIA ¹⁾ | 8,0 % | 7,5 % |
| Marge du BAIIA ajusté ¹⁾ | 8,1 % | 7,5 % |
| Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾ | 1,6 % | (0,1) % |
| Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant | 2,6 % | (2,5) % |
| Taux d'impôt effectif | 25,3 % | 23,1 % |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Ventes

Les ventes du trimestre clos le 6 mai 2023 ont diminué de 5,5 % en raison principalement de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022 et de la baisse des ventes de carburant, facteurs contrebalancés par les avantages liés aux initiatives du projet Horizon et par la vigueur soutenue affichée par les magasins à bas prix de la Société.

Profit brut

Le profit brut a diminué de 2,2 % pour le trimestre clos le 6 mai 2023, en raison principalement de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022, facteur en partie contrebalancé par les avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment l'optimisation des campagnes promotionnelles et l'expansion de FreshCo.

La marge brute du trimestre clos le 6 mai 2023 a augmenté pour s'établir à 26,4 %, alors qu'elle était de 25,6 % pour l'exercice précédent. La marge brute a augmenté en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, de la diminution des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement et de l'incidence de la baisse des ventes de carburant. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 58 points de base.

Bénéfice d'exploitation

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| Vente au détail de produits alimentaires | 304,5 \$ | 321,2 \$ | (16,7) \$ |
| Placements et autres activités : | | | |
| FPI Crombie | 10,9 | 10,7 | 0,2 |
| Genstar | 6,5 | 3,3 | 3,2 |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (0,3) | (1,6) | 1,3 |
| | 17,1 | 12,4 | 4,7 |
| Bénéfice d'exploitation | 321,6 \$ | 333,6 \$ | (12,0) \$ |
| Ajustements | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | (6,8) \$ | - | (6,8) \$ |
| Intégration de Grocery Gateway ¹⁾ | 13,3 | - | 13,3 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté²⁾ | 328,1 \$ | 333,6 \$ | (5,5) \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des ventes et du profit brut au cours de l'exercice précédent, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice considéré, ces deux éléments résultant de la semaine d'activité additionnelle comprise dans le trimestre clos le 7 mai 2022. Les frais de vente et charges administratives ont diminué en raison principalement de la semaine d'activité en moins, ce qui a entraîné une réduction des coûts de main-d'œuvre des magasins de détail et de certaines autres charges d'exploitation variables, ainsi qu'une baisse des primes annuelles par rapport à l'exercice précédent. La diminution des frais de vente et charges administratives a été en partie contrebalancée par les investissements prévus dans les initiatives liées au projet Horizon (notamment l'expansion de Farm Boy, de Voilà et de FreshCo) et par la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar, qui a découlé principalement de l'augmentation des ventes d'immeubles par rapport à l'exercice précédent.

BAIIA

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| BAIIA | 592,3 \$ | 586,2 \$ | 6,1 \$ |
| Ajustements | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | (6,8) | - | (6,8) |
| Intégration de Grocery Gateway ¹⁾ | 13,3 | - | 13,3 |
| BAIIA ajusté ²⁾ | 598,8 \$ | 586,2 \$ | 12,6 \$ |

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 592,3 M\$, comparativement à 586,2 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (ce qui exclut l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles). La marge du BAIIA a augmenté, passant de 7,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 8,0 %. La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 8,1 %.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, les charges financières nettes ont diminué en raison essentiellement de la prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de série 2013-2 d'un montant de 500 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,3 % pour le trimestre clos le 6 mai 2023, comparativement à 23,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés.

Bénéfice net

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| Bénéfice net ¹⁾ | 182,9 \$ | 178,5 \$ | 4,4 \$ |
| RPA (après dilution) | 0,72 \$ | 0,68 \$ | |
| Ajustement (déduction faite de l'impôt de 4,5 \$) | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ²⁾ | (5,0) | - | (5,0) |
| Intégration de Grocery Gateway ²⁾ | 7,0 | - | 7,0 |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 3)} | 184,9 \$ | 178,5 \$ | 6,4 \$ |
| RPA ajusté (après dilution) ³⁾ | 0,72 \$ | 0,68 \$ | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 255,4 | 264,0 | (8,6) |

- 1) Attribuable aux propriétaires de la Société.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.
- 3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE COMPLET

La clôture de l'exercice de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice financier compte habituellement 52 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 53 semaines tous les cinq à six ans. Les exercices clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022 comptaient respectivement 52 semaines et 53 semaines. La 53^e semaine d'exploitation de l'exercice 2022 a permis de générer des ventes un d'environ 551,0 M\$ et un résultat par action de 0,07 \$.

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance à ce jour. L'ajustement du bénéfice net s'est chiffré à (34,1) M\$.

En outre, l'incident lié à la cybersécurité a nécessité l'arrêt de certains systèmes d'exploitation pendant plusieurs semaines. L'incapacité d'utiliser ces systèmes a eu une incidence négative provisoire sur les ventes et l'efficacité opérationnelle d'Empire, ce qui a eu une incidence supplémentaire d'au moins (15,0) M\$ ((0,06) \$ par action) sur le bénéfice net du troisième trimestre et de l'exercice 2023. Il n'y a eu aucune incidence supplémentaire au quatrième trimestre.

Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y aura un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023. La Société a inclus dans ses mesures ajustées un ajustement au titre des coûts d'intégration imputés aux résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023, qui s'élèvent à environ 7,0 M\$, déduction faite des impôts et des participations ne donnant pas le contrôle.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 | Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 | |
|--|---|---|---|---|-------------------|
| | | | | Variation en \$ | Variation en % |
| Ventes | 30 478,1 \$ | 30 162,4 \$ | 28 268,3 \$ | 315,7 \$ | 1,0 % |
| Profit brut | 7 792,7 | 7 659,7 | 7 199,3 | 133,0 | 1,7 % |
| Bénéfice d'exploitation | 1 232,4 | 1 363,7 | 1 299,5 | (131,3) | (9,6) % |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 1 291,5 | 1 363,7 | 1 299,5 | (72,2) | (5,3) % |
| BAIIA ¹⁾ | 2 263,0 | 2 330,8 | 2 143,8 | (67,8) | (2,9) % |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 2 322,1 | 2 330,8 | 2 143,8 | (8,7) | (0,4) % |
| Charges financières, montant net | 267,0 | 282,1 | 269,4 | (15,1) | (5,4) % |
| Charge d'impôt sur le résultat | 237,7 | 270,3 | 265,9 | (32,6) | (12,1) % |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 41,7 | 65,5 | 62,7 | (23,8) | (36,3) % |
| Bénéfice net ²⁾ | 686,0 | 745,8 | 701,5 | (59,8) | (8,0) % |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 727,1 | 745,8 | 701,5 | (18,7) | (2,5) % |
| Résultat par action, de base | | | | | |
| Bénéfice net ²⁾ | 2,65 \$ | 2,81 \$ | 2,61 \$ | | |
| Bénéfice net ajusté ²⁾ | 2,81 \$ | 2,81 \$ | 2,61 \$ | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions) | 258,8 | 265,2 | 268,3 | | |
| Résultat par action, après dilution | | | | | |
| Bénéfice net ²⁾ | 2,64 \$ | 2,80 \$ | 2,60 \$ | | |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 2,80 \$ | 2,80 \$ | 2,60 \$ | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 259,4 | 266,2 | 269,3 | | |
| Dividende par action | 0,66 \$ | 0,60 \$ | 0,52 \$ | | |

| | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 |
|---|---|---|---|
| Marge brute ¹⁾ | 25,6 % | 25,4 % | 25,5 % |
| Marge du BAIIA ¹⁾ | 7,4 % | 7,7 % | 7,6 % |
| Marge du BAIIA ajusté ¹⁾ | 7,6 % | 7,7 % | 7,6 % |
| Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ | 2,3 % | 0,0 % | 4,7 % |
| Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant | 1,5 % | (2,1) % | 5,6 % |
| Taux d'impôt effectif | 24,6 % | 25,0 % | 25,8 % |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Ventes

Les ventes de l'exercice clos le 6 mai 2023 ont augmenté de 1,0 %, en raison principalement de la hausse des ventes de carburant et des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, y compris l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent, l'incidence des restrictions liées à la pandémie qui étaient en vigueur à différents degrés au cours de l'exercice précédent, l'évolution des comportements d'achat des consommateurs en raison de la hausse de l'inflation des prix des aliments et les répercussions de l'incident lié à la cybersécurité au cours de l'exercice considéré.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 1,7 % pour l'exercice clos le 6 mai 2023, en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment l'expansion de FreshCo, de Voilà et de Farm Boy, facteurs en partie contrebalancés par la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022, l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité et l'évolution des comportements d'achat des consommateurs.

La marge brute de l'exercice clos le 6 mai 2023 a augmenté pour s'établir à 25,6 %, alors qu'elle était de 25,4 % pour l'exercice précédent. La marge brute reflète l'incidence positive des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, facteur qui a été contrebalancé par l'incidence de la baisse des ventes de carburant et de l'incident lié à la cybersécurité. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 43 points de base.

Bénéfice d'exploitation

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| Vente au détail de produits alimentaires | 1 140,1 \$ | 1 277,0 \$ | (136,9) \$ |
| Placements et autres activités | | | |
| FPI Crombie | 77,3 | 61,0 | 16,3 |
| Genstar | 16,5 | 32,4 | (15,9) |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (1,5) | (6,7) | 5,2 |
| | 92,3 | 86,7 | 5,6 |
| Bénéfice d'exploitation | 1 232,4 \$ | 1 363,7 \$ | (131,3) \$ |
| Ajustements | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | 45,8 \$ | - \$ | 45,8 \$ |
| Intégration de Grocery Gateway ¹⁾ | 13,3 | - | 13,3 |
| | 59,1 | - | 59,1 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 1 291,5 \$ | 1 363,7 \$ | (72,2) \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice d'exploitation seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des frais de vente et charges administratives et de la baisse des autres produits (ce qui s'explique par la résiliation de contrats de 47,0 M\$ au cours de l'exercice précédent), facteurs en partie contrebalancés par la hausse des ventes et de la marge brute. La hausse des frais de vente et charges administratives s'explique principalement par les investissements dans les initiatives liées au projet Horizon (notamment l'expansion de Voilà, de Farm Boy et de FreshCo), l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles, l'incident lié à la cybersécurité et la hausse des coûts de projet, facteurs en partie contrebalancés par la semaine d'activité en moins, ce qui a entraîné une réduction des coûts de main-d'œuvre des magasins de détail et de certaines autres charges d'exploitation variables.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») qui a découlé principalement de l'augmentation des ventes d'immeubles, en partie contrebalancée par la baisse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar attribuable à l'augmentation des ventes d'immeubles au cours de l'exercice précédent.

BAIIA

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| BAIIA | 2 263,0 \$ | 2 330,8 \$ | (67,8) \$ |
| Ajustements | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | 45,8 | - | 45,8 |
| Intégration de Grocery Gateway ¹⁾ | 13,3 | - | 13,3 |
| | 59,1 | - | 59,1 |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 2 322,1 \$ | 2 330,8 \$ | (8,7) \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le BAIIA a diminué pour s'établir à 2 263,0 M\$, comparativement à 2 330,8 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a diminué, passant de 7,7 % pour l'exercice précédent à 7,4 %. La marge du BAIIA ajusté a diminué, passant de 7,7 % pour l'exercice précédent à 7,6 %.

Charges financières

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, les charges financières nettes ont diminué en raison essentiellement de la prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de série 2013-2 d'un montant de 500 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,6 % pour l'exercice clos le 6 mai 2023, comparativement à 25,0 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, ainsi que des avantages que représentent les entités structurées consolidées et les éléments de capital, qui sont imposés à des taux moins élevés. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement des entités structurées consolidées et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés et des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

Bénéfice net

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| Bénéfice net ¹⁾ | 686,0 \$ | 745,8 \$ | (59,8) \$ |
| RPA (après dilution) | 2,64 \$ | 2,80 \$ | |
| Ajustement (déduction faite de l'impôt de 18,0 \$) | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ²⁾ | 34,1 | - | 34,1 |
| Intégration de Grocery Gateway ²⁾ | 7,0 | - | 7,0 |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 727,1 \$ | 745,8 \$ | (18,7) \$ |
| RPA ajusté (après dilution) ²⁾ | 2,80 \$ | 2,80 \$ | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 259,4 | 266,2 | |

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice net seront d'au moins (15,0) M\$.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les exercices clos le 6 mai 2023, le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 | Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 | |
|--|---|---|---|---|-------------------|
| | | | | Variation en \$ | Variation en % |
| Ventes | 30 478,1 \$ | 30 162,4 \$ | 28 268,3 \$ | 315,7 \$ | 1,0 % |
| Profit brut | 7 792,7 | 7 659,7 | 7 199,3 | 133,0 | 1,7 % |
| Bénéfice d'exploitation | 1 140,1 | 1 277,0 | 1 251,3 | (136,9) | (10,7) % |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 1 199,2 | 1 277,0 | 1 251,3 | (77,8) | (6,1) % |
| BAIIA | 2 170,6 | 2 243,9 | 2 094,7 | (73,3) | (3,3) % |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 2 229,7 | 2 243,9 | 2 094,7 | (14,2) | (0,6) % |
| Bénéfice net ²⁾ | 610,1 | 677,9 | 673,9 | (67,8) | (10,0) % |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 651,2 | 677,9 | 673,9 | (26,7) | (3,9) % |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice net seront d'au moins (15,0) M\$.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 |
|--|---|---|---|
| Croissance des ventes | 1,0 % | 6,7 % | 6,3 % |
| Croissance des ventes des magasins comparables | 2,3 % | 0,0 % | 4,7 % |
| Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant | 1,5 % | (2,1) % | 5,6 % |
| Rendement des capitaux propres ¹⁾ | 14,7 % | 17,7 % | 20,8 % |
| Rendement des capitaux propres ajusté | 15,7 % | 17,7 % | 20,8 % |
| Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾ | 63,3 % | 65,1 % | 66,6 % |
| Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾ | 3,2 x | 3,3 x | 3,3 x |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles | 755,4 \$ | 817,2 \$ | 659,1 \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Placements et autres activités

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|
| FPI Crombie | 77,3 \$ | 61,0 \$ | 16,3 \$ |
| Genstar | 16,5 | 32,4 | (15,9) |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (1,5) | (6,7) | 5,2 |
| | 92,3 \$ | 86,7 \$ | 5,6 \$ |

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation tiré du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé essentiellement de l'augmentation des ventes d'immeubles, en partie contrebalancée par la baisse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar attribuable à l'augmentation des ventes d'immeubles au cours de l'exercice précédent.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercice 2023 | | | | Exercice 2022 | | | |
|---|-----------------------------------|---|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | T4 (13 semaines) 6 mai 2023 | T3 ¹⁾ (13 semaines) 4 févr. 2023 | T2 (13 semaines) 5 nov. 2022 | T1 (13 semaines) 6 août 2022 | T4 (14 semaines) 7 mai 2022 | T3 (13 semaines) 29 janv. 2022 | T2 (13 semaines) 30 oct. 2021 | T1 (13 semaines) 31 juill. 2021 |
| Ventes | 7 408,4 \$ | 7 489,3 \$ | 7 642,8 \$ | 7 937,6 \$ | 7 840,8 \$ | 7 377,3 \$ | 7 318,3 \$ | 7 626,0 \$ |
| Bénéfice d'exploitation | 321,6 | 232,8 | 333,9 | 344,1 | 333,6 | 354,8 | 327,9 | 347,4 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾ | 328,1 | 285,4 | 333,9 | 344,1 | 333,6 | 354,8 | 327,9 | 347,4 |
| BAIIA ³⁾ | 592,3 | 492,5 | 584,2 | 594,0 | 586,2 | 597,5 | 565,2 | 581,9 |
| BAIIA ajusté ^{2), 3)} | 598,8 | 545,1 | 584,2 | 594,0 | 586,2 | 597,5 | 565,2 | 581,9 |
| Bénéfice net ⁴⁾ | 182,9 | 125,7 | 189,9 | 187,5 | 178,5 | 203,4 | 175,4 | 188,5 |
| Bénéfice net ajusté ^{2), 4)} | 184,9 | 164,8 | 189,9 | 187,5 | 178,5 | 203,4 | 175,4 | 188,5 |
| Résultat par action, de base | | | | | | | | |
| Bénéfice net ⁴⁾ | 0,72 \$ | 0,49 \$ | 0,73 \$ | 0,72 \$ | 0,68 \$ | 0,77 \$ | 0,66 \$ | 0,71 \$ |
| Bénéfice net ajusté ^{2), 4)} | 0,73 \$ | 0,64 \$ | 0,73 \$ | 0,72 \$ | 0,68 \$ | 0,77 \$ | 0,66 \$ | 0,71 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions) | 254,9 | 257,9 | 260,1 | 262,2 | 263,0 | 264,1 | 265,4 | 267,0 |
| Résultat par action, après dilution | | | | | | | | |
| Bénéfice net ⁴⁾ | 0,72 \$ | 0,49 \$ | 0,73 \$ | 0,71 \$ | 0,68 \$ | 0,77 \$ | 0,66 \$ | 0,70 \$ |
| Bénéfice net ajusté ^{2), 4)} | 0,72 \$ | 0,64 \$ | 0,73 \$ | 0,71 \$ | 0,68 \$ | 0,77 \$ | 0,66 \$ | 0,70 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 255,4 | 258,4 | 260,6 | 263,0 | 264,0 | 264,9 | 266,3 | 268,1 |

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2023 pour un rapprochement des mesures ajustées présentées dans le tableau.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.
- 3) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.
- 4) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des huit derniers trimestres présentés dans le tableau ci-dessus, les résultats ont fluctué, en raison de l'incidence de la COVID-19 et du changement du comportement d'achat des consommateurs qui en a découlé, ce qui a entraîné une fluctuation des ventes au cours de l'exercice 2021 et de l'exercice 2022. Les ventes ont commencé à se stabiliser au cours de l'exercice 2022 en raison de l'assouplissement des restrictions, mais elles sont demeurées plus élevées qu'avant la pandémie. La semaine d'activité additionnelle a eu une incidence sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022. Depuis le 10 mai 2021, les résultats de la Société tiennent compte des résultats de Longo's.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont tous subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, des prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général, des éléments ajustés ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|--|---|---|---|---|
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 504,6 \$ | 469,5 \$ | 1 605,3 \$ | 2 107,1 \$ |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | (148,7) | (227,0) | (684,7) | (891,4) |
| Sorties de trésorerie liées aux activités de financement | (345,2) | (295,8) | (1 511,6) | (1 293,9) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 10,7 \$ | (53,3) \$ | (591,0) \$ | (78,2) \$ |

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement, en partie contrebalancées par la baisse du bénéfice net attribuable à la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent et l'augmentation des impôts payés au cours de l'exercice considéré.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour l'exercice clos le 6 mai 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des variations défavorables du fonds de roulement attribuables à la hausse des stocks, de l'augmentation des impôts payés et de la baisse du bénéfice net attribuable à la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement pour les périodes considérées :

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|--|---|---|---|---|
| Augmentation des placements en titres de capitaux propres | (1,0) \$ | (83,0) \$ | (3,4) \$ | (124,5) \$ |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles | (158,2) | (205,9) | (757,7) | (780,3) |
| Produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location | 29,4 | 25,5 | 48,9 | 175,6 |
| Contrats de location et autres créances, montant net | (35,5) | 15,7 | (34,8) | 25,4 |
| Autres actifs et autres passifs non courants | (3,4) | (2,1) | (6,7) | (28,9) |
| Acquisitions d'entreprises | (2,4) | (6,0) | (18,7) | (242,0) |
| Paievements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement | 21,9 | 27,3 | 84,8 | 79,4 |
| Intérêts reçus | 0,5 | 1,5 | 2,9 | 3,9 |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | (148,7) \$ | (227,0) \$ | (684,7) \$ | (891,4) \$ |

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de l'achat de 83,0 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse des contrats de location et autres créances.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Longo's au cours de l'exercice précédent et de l'achat de 124,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent. La diminution a été en partie contrebalancée par la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement

La Société a investi un montant de 243,1 M\$ et de 796,7 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre et l'exercice clos le 6 mai 2023 (273,4 M\$ et 767,2 M\$ en 2022), respectivement, qui a notamment été affecté aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux investissements dans les technologies d'analytique avancée et d'autres systèmes technologiques, aux magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et aux centres de traitement des commandes Voilà.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 775 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins et une tranche d'environ 50 M\$ sera affectée à des initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de CVC et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique. La Société prévoit rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du trimestre et de l'exercice clos le 6 mai 2023 comparativement à l'exercice précédent.

| | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de magasins | | | | |
| Ouvertures/relocalisations/acquisitions ^{1), 2)} | 1 | 4 | 8 | 56 |
| Agrandissements | - | 1 | 1 | 2 |
| Changements de bannière/réaménagements | 1 | 1 | 3 | 8 |
| Fermetures – en attente d'une conversion | - | - | - | 1 |
| Fermetures ¹⁾ | 9 | 12 | 21 | 40 |
| Ouvertures – FreshCo ³⁾ | 1 | 3 | 4 | 12 |
| Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ³⁾ | - | - | - | 15 |
| Ouvertures – Farm Boy | 1 | 2 | 3 | 8 |

1) Incidence globale, exclusion faite de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo.

2) Inclut 36 magasins Longo's qui ont été acquis au cours du premier trimestre de l'exercice 2022.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activités pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2023 :

| Superficie (en milliers de pieds carrés) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 |
|--|---|---|
| Ouvertures | 1 | 51 |
| Changements de bannière/réaménagements | - | (15) |
| Agrandissements | - | 7 |
| Fermetures | (33) | (48) |
| Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo | (32) | (5) |
| Ouvertures – FreshCo ¹⁾ | 50 | 131 |
| Ouvertures – Farm Boy | 30 | 55 |
| Variation nette | 48 | 181 |

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Au 6 mai 2023, Sobeys occupait une surface commerciale totale de 41,9 millions de pieds carrés, en hausse de 0,7 % par rapport à 41,6 millions de pieds carrés au 7 mai 2022.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du volume plus élevé de rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote, contrebalancé par la baisse des paiements au titre des obligations locatives au cours de l'exercice considéré.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du remboursement des billets de série 2013-2 d'un montant de 500,0 M\$, en partie contrebalancé par les prélèvements sur les facilités de crédit.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Variation en \$ | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Variation en \$ |
|---|---|---|--------------------|---|---|--------------------|
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 504,6 \$ | 469,5 \$ | 35,1 \$ | 1 605,3 \$ | 2 107,1 \$ | (501,8) \$ |
| Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location | 29,4 | 25,5 | 3,9 | 48,9 | 175,6 | (126,7) |
| Déduire : intérêts payés | (3,4) | (22,0) | 18,6 | (52,0) | (56,2) | 4,2 |
| paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement | (163,2) | (218,2) | 55,0 | (653,0) | (635,0) | (18,0) |
| acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles | (158,2) | (205,9) | 47,7 | (757,7) | (780,3) | 22,6 |
| Flux de trésorerie disponibles²⁾ | 209,2 \$ | 48,9 \$ | 160,3 \$ | 191,5 \$ | 811,2 \$ | (619,7) \$ |

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des paiements au titre des obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, de la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles et de la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découle des variations favorables du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice net et l'augmentation des impôts payés.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location. La baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découle des variations défavorables du fonds de roulement, de l'augmentation des impôts payés et de la baisse du bénéfice net.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a versé des cotisations de 11,0 M\$ (20,1 M\$ en 2022) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 17,1 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2024.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 6 mai 2023 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

| (en millions de dollars) | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Engagements | | | | | | | |
| Dettes à long terme ¹⁾ | 101,0 \$ | 8,9 \$ | 7,1 \$ | 6,3 \$ | 323,7 \$ | 567,2 \$ | 1 014,2 \$ |
| Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur | 578,8 | 568,2 | 533,7 | 490,2 | 439,7 | 3 027,8 | 5 638,4 |
| Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur | 176,7 | 177,5 | 178,7 | 176,9 | 171,9 | 1 476,2 | 2 357,9 |
| Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle | 73,0 | - | 1,9 | 12,5 | 7,4 | 240,2 | 335,0 |
| Engagements en matière de dépenses d'investissement | 39,2 | 68,4 | - | - | - | - | 107,6 |
| Obligations contractuelles | 968,7 | 823,0 | 721,4 | 685,9 | 942,7 | 5 311,4 | 9 453,1 |
| Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur | (87,9) | (83,2) | (76,3) | (69,7) | (62,7) | (310,6) | (690,4) |
| Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur | (6,2) | (5,5) | (5,0) | (4,0) | (2,2) | (12,6) | (35,5) |
| Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur | (57,7) | (51,2) | (45,0) | (38,1) | (31,9) | (123,0) | (346,9) |
| Obligations contractuelles, montant net | 816,9 \$ | 683,1 \$ | 595,1 \$ | 574,1 \$ | 845,9 \$ | 4 865,2 \$ | 8 380,3 \$ |

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 9 et 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Principales mesures de la situation financière

| (en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios) | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 1 ^{er} mai 2021 |
|--|--------------------|-------------|--------------------------|
| Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 200,4 \$ | 4 991,5 \$ | 4 372,7 \$ |
| Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾ | 20,09 \$ | 18,82 \$ | 16,30 \$ |
| Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an | 1 012,3 \$ | 1 176,7 \$ | 1 225,3 \$ |
| Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an | 6 184,6 \$ | 6 285,4 \$ | 5 908,1 \$ |
| Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾ | 58,1 % | 59,9 % | 62,0 % |
| Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾ | 3,1 x | 3,2 x | 3,3 x |
| Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ¹⁾ | 8,8 x | 8,3 x | 8,0 x |
| Ratio des actifs courants sur les passifs courants | 0,8 x | 0,8 x | 0,9 x |
| Total de l'actif | 16 483,7 \$ | 16 593,6 \$ | 15 173,9 \$ |
| Total des passifs financiers non courants | 7 289,5 \$ | 7 220,0 \$ | 7 187,7 \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2023, DBRS Morningstar (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, qui est passée de BBB (faible) à BBB, et sa tendance est passée de positive à stable, tandis que la notation de S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 6 mai 2023 :

| Agence de notation | Notation de crédit (notation de l'émetteur) | Tendance/Perspective |
|--------------------|---|----------------------|
| DBRS | BBB | Stable |
| S&P | BBB- | Stable |

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Empire a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Le montant du capital a été réduit pour passer de 250,0 M\$ à 150,0 M\$. Au 6 mai 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 48,8 M\$ (47,3 M\$ en 2022). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Sobeys a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 M\$ et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Au 6 mai 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 306,9 M\$ (néant en 2022) et Sobeys avait tiré 70,4 M\$ (75,1 M\$ en 2022) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

Le rachat des billets de série 2013-2 à 4,70 % échéant le 8 août 2023, qui avait été annoncé au quatrième trimestre de l'exercice 2022, a été effectué le 2 juin 2022. Le paiement total du remboursement de 516,5 M\$ comprenait le solde total du capital restant de 500,0 M\$ ainsi que des intérêts courus et des frais de remboursement anticipé d'un montant de 16,5 M\$.

Le 10 mai 2021, Sobeys a acquis, dans le cadre de l'acquisition de Longo's, la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 M\$ de cette dernière. Au 6 mai 2023, le solde de la facilité était de 44,5 M\$ (15,1 M\$ en 2022). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel canadien.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie au 6 mai 2023, ainsi que ses facilités de crédit disponibles d'environ 404,4 M\$ et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

Capitaux propres

Au 6 mai 2023, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

| Actions autorisées | Nombre d'actions | | |
|---|------------------|-------------|------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | |
| Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries | 991 980 000 | 991 980 000 | |
| Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale | 745 160 121 | 754 605 023 | |
| Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale | 122 400 000 | 122 400 000 | |
| | | | |
| Actions émises et en circulation (en millions de dollars) | Nombre d'actions | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Actions de catégorie A sans droit de vote | 155 164 908 | 1 908,2 \$ | 2 019,6 \$ |
| Actions ordinaires de catégorie B | 98 138 079 | 7,3 | 7,3 |
| Actions détenues en fiducie | (24 034) | (0,8) | (0,8) |
| Total | | 1 914,7 \$ | 2 026,1 \$ |

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 6 mai 2023, par rapport à l'exercice précédent :

| (nombre d'actions) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|--|---|---|
| Actions de catégorie A sans droit de vote | | |
| Émises et en circulation à l'ouverture | 164 563 680 | 167 323 301 |
| Émises au cours de l'exercice | 46 130 | 3 619 362 |
| Rachetées aux fins d'annulation | (9 444 902) | (6 378 983) |
| Émises et en circulation à la clôture | 155 164 908 | 164 563 680 |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture | (39 027) | (46 512) |
| Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres | 45 396 | 7 790 |
| Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres | (30 403) | (305) |
| Actions détenues en fiducie à la clôture | (24 034) | (39 027) |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture | 155 140 874 | 164 524 653 |
| Actions ordinaires de catégorie B | | |
| Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture | 98 138 079 | 98 138 079 |

Les options sur actions en cours au 6 mai 2023 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 42,60 \$, expirant entre juin 2023 et juin 2030 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,67 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

| | Exercice 2023 | | Exercice 2022 | |
|--|---------------------|--|---------------------|--|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Solde à l'ouverture | 4 007 326 | 31,33 \$ | 4 361 032 | 27,96 \$ |
| Attribuées | 471 847 | 40,39 | 610 692 | 42,05 |
| Exercées | (161 334) | 26,82 | (936 807) | 22,55 |
| Expirées | (6 046) | 34,58 | (9 582) | 26,39 |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation | (88 961) | 31,56 | (18 009) | 37,69 |
| Solde à la clôture | 4 222 832 | 32,44 \$ | 4 007 326 | 31,33 \$ |
| Options sur actions exerçables à la clôture | 1 731 502 | | 1 212 083 | |

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 170,2 M\$ (156,8 M\$ en 2022) à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente un versement de 0,67 \$ par action (0,60 \$ par action en 2022) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 19 juin 2023, la Société comptait 154 091 171 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 339 061 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 6 mai 2023 (4 007 326 au 7 mai 2022). Au 19 juin 2023, des options visant l'acquisition de 4 324 496 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (3 998 354 au 21 juin 2022).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX, qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

| Actions détenues en fiducie | Nombre d'actions | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde à l'ouverture | 39 027 | 0,8 \$ | 0,9 \$ |
| Acquises | 30 403 | 1,1 | - |
| Émises | (45 396) | (1,1) | (0,1) |
| Solde à la clôture | 24 034 | 0,8 \$ | 0,8 \$ |

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 21 juin 2023, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 600 000 actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») représentant environ 9,0 % du flottant des 139 497 542 actions de catégorie A au 19 juin 2023, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Au 19 juin 2023, 152 926 775 actions de catégorie A étaient émises et en circulation.

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant d'environ 400,0 M\$ au cours de l'exercice 2024. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2023 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 337 583 actions au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 84 395 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les achats en bloc.

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A pendant les périodes d'interdiction des opérations dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2022 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2023, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A, représentant environ 7,0 % du flottant des actions de catégorie A en circulation au 17 juin 2022. Au 19 juin 2023, la Société avait racheté 10 464 644 actions par l'intermédiaire de la TSX au prix moyen pondéré de 36,18 \$ pour une contrepartie totale de 378,6 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a débuté le 2 juillet 2022 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2023.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées au cours du trimestre et de l'exercice clos le 6 mai 2023 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à l'exercice précédent :

| | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|--|---|---|---|---|
| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | | | | |
| Nombre d'actions | 3 110 280 | 413 100 | 9 444 902 | 6 378 983 |
| Prix moyen pondéré par action | 35,91 \$ | 39,83 \$ | 37,06 \$ | 39,02 \$ |
| Contrepartie en trésorerie versée | 111,7 \$ | 16,5 \$ | 350,0 \$ | 248,9 \$ |

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2023

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications de portée limitée.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16 *Contrats de location*. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société prévoit que ces modifications n'auront pas d'incidence pour elle.

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. Ces modifications n'auront pas d'incidence sur les états financiers de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des actifs non financiers

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 6 mai 2023, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 6 mai 2023, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 5 février 2023 et close le 6 mai 2023 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 6 mai 2023, elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2022) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 261,3 M\$ (213,5 M\$ en 2022).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente et de cession-bail d'immeubles avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | | | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | | |
|--|---|-------------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|---------------------------|
| | Nombre d'immeubles | Contrepartie en trésorerie | Profits avant impôt | Nombre d'immeubles | Contrepartie en trésorerie | Profits avant impôt |
| Immeubles vendus et repris à bail ¹⁾ | 2 | 17,4 \$ | - \$ | 10 | 95,6 \$ | 7,1 \$ |
| Immeubles vendus | 1 | 2,1 | 0,2 | 1 | 2,6 | - |
| Transactions de résiliation de modifications de contrats de location | - | - | - | 3 | 10,0 | 22,8 |
| Total | 3 | 19,5 \$ | 0,2 \$ | 14 | 108,2 \$ | 29,9 \$ |

1) Les données au 7 mai 2022 comprennent une reprise à bail de 50 % dans un centre de distribution que le FPI Crombie détient maintenant en totalité.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, le FPI Crombie a cédé deux immeubles à des tierces parties (deux immeubles en 2022). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 6,1 M\$ (1,7 M\$ en 2022), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 16,5 M\$ (19,5 M\$ en 2022) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction.

Le 31 janvier 2022, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 17,45 \$ chacune, pour un produit total de 200,0 M\$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 83,0 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 |
|---|---|---|
| Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme | 14,0 \$ | 19,5 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 1,5 | 2,6 |
| Paielements fondés sur des actions | 14,6 | 13,2 |
| Total | 30,1 \$ | 35,3 \$ |

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui la protègent contre certaines réclamations.

ÉVENTUALITÉS

La Société a présenté des demandes de règlement d'assurance relativement aux pertes subies dans le cadre de l'incident lié à la cybersécurité du 4 novembre 2022. Le montant des recouvrements d'assurance et le moment auquel ils seront reçus sont incertains, et ils sont assujettis à l'approbation des sociétés d'assurance. Par conséquent, les recouvrements ne seront comptabilisés dans les états consolidés du résultat net que lorsque le montant et le moment de leur comptabilisation seront pratiquement certains.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation régulière de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue un grand risque d'exploitation pour Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit également investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou critique ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risque d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société s'appuie sur un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de gestion de crise exhaustif. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Cybersécurité

Les systèmes de TI font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation de ses activités quotidiennes et stratégiques. La Société utilise diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des renseignements électroniques. En outre, elle met en œuvre une panoplie de processus commerciaux et prend part à diverses activités commerciales, notamment l'établissement de rapports sur les activités et les interactions avec la clientèle, les fournisseurs et le personnel. Ces systèmes de TI sont soumis à un nombre croissant de cybermenaces complexes, notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel, des pannes de courant, des pannes de télécommunications ou de services publics, des pannes de systèmes, des défaillances de la part des fournisseurs de services, des catastrophes naturelles ou d'autres événements catastrophiques. Plus les cybermenaces évoluent et deviennent élaborées, plus il est difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. Pour obtenir un exemple, voir les détails sur l'incident lié à la cybersécurité à la rubrique « Mises à jour sur les activités ». De plus, les points faibles en matière de cybersécurité, par leur nature même, peuvent passer inaperçus pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyberrisques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche en matière de sécurité à niveaux multiples. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront efficaces. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à cibler rapidement les incidents liés à la cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, ses systèmes de TI pourraient être interrompus, détruits ou complètement arrêtés, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans les activités (qui pourraient être similaires à celles survenues lors de l'incident lié à la cybersécurité) ou l'appropriation illicite de données sensibles. En fonction de la nature et de la portée d'un incident lié à la cybersécurité donné, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et aux réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations dans les activités et un risque de responsabilité.

La Société a mis en œuvre des mesures de sécurité en ce qui concerne la protection des systèmes, la formation du personnel, la continuité des activités et la planification d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sa situation financière, nuire à sa réputation, amenuiser son avantage concurrentiel, compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ou réduire le cours des actions de catégorie A sans droit de vote.

Protection des données et gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion des données et de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente de produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement compte tenu de l'incidence des changements climatiques

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs, du regroupement des installations, de perturbations dues à des conditions météorologiques violentes, de catastrophes naturelles, d'une interruption liée aux changements climatiques ou d'autres événements catastrophiques, de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks et de perturbations géopolitiques. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité.

La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités et le risque entourant la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à mettre en œuvre des initiatives stratégiques majeures tout en soutenant les activités commerciales en cours.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Réglementation environnementale

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, d'un alourdissement des amendes et des peines, ainsi que d'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à de sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. En vertu de la réglementation, la Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au-dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société si cette dernière ne parvenait pas à trouver un moyen de compenser par des réductions de coûts et des gains d'efficacité.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 51 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies en magasin et pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») protège et informe les consommateurs canadiens en réglementant les prix des médicaments brevetés vendus au Canada et en communiquant de l'information sur les tendances pharmaceutiques. Le CEPMB est un organisme quasi judiciaire qui fait partie du portefeuille de la santé et qui est indépendant du ministre de la Santé. La mise en œuvre des modifications au Règlement sur les médicaments brevetés initialement proposées en 2019, les premières mises à jour substantielles du règlement en plus de 30 ans, a été retardée à cause de la COVID-19. Depuis, il y a eu de nouvelles versions et d'autres retards dans la modification des règlements, et le moment et l'ampleur des répercussions demeurent inconnus à l'heure actuelle.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques exercera une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation et les marques de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. Le non-respect de ces politiques et de ces programmes pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société est récemment devenue copropriétaire de *Scène+* et a achevé un déploiement national, afin d'apporter une valeur ajoutée au client. Les décisions prises par les copropriétaires peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du nouveau programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi la réputation de la Société pourrait être entachée. Des retards dans l'affectation des dépenses d'investissement nécessaires pour atteindre les jalons établis auront une incidence négative sur l'analyse de rentabilité. L'incapacité à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement les changements apportés au programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de la Société.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi et les marchés financiers. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation de crédit

Rien ne garantit que les notations de crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations de crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations de crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation de crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital. L'incapacité à répartir le capital de manière appropriée pourrait altérer la croissance de la Société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 3,84 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance d'un exercice à l'autre plus facilement comparables que les mesures de base en ne tenant pas compte de certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- L'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité comprend l'incidence des coûts directs supplémentaires, tels que la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de main-d'œuvre et les recouvrements d'assurance. La direction est d'avis que l'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité donne une représentation économique utile des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. L'ajustement exclut l'estimation faite par la direction de l'incidence financière complète de l'incident lié à la cybersécurité, car il ne tient pas compte de l'incidence sur le bénéfice net de la baisse estimative des ventes et de l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident en raison de la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, de la fermeture temporaire des services de pharmacie et de l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité.
- L'ajustement relatif à l'intégration de Grocery Gateway comprend l'incidence de la sortie d'actifs liée au nom commercial, aux actifs des installations, aux indemnités de départ, aux coûts liés aux projets de TI et aux autres coûts.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».

- Le BAIIA s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021 |
|---|---|---|---|
| Bénéfice net | 187,9 \$ | 193,4 \$ | 183,3 \$ |
| Charge d'impôt sur le résultat | 63,5 | 58,2 | 45,0 |
| Charges financières, montant net | 70,2 | 82,0 | 66,7 |
| Bénéfice d'exploitation | 321,6 | 333,6 | 295,0 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 237,0 | 227,8 | 200,2 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 33,7 | 24,8 | 19,2 |
| BAIIA | 592,3 \$ | 586,2 \$ | 514,4 \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 |
|---|---|---|---|
| Bénéfice net | 727,7 \$ | 811,3 \$ | 764,2 \$ |
| Charge d'impôt sur le résultat | 237,7 | 270,3 | 265,9 |
| Charges financières, montant net | 267,0 | 282,1 | 269,4 |
| Bénéfice d'exploitation | 1 232,4 | 1 363,7 | 1 299,5 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 916,0 | 872,3 | 768,7 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 114,6 | 94,8 | 75,6 |
| BAIIA | 2 263,0 \$ | 2 330,8 \$ | 2 143,8 \$ |

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

| (en millions de dollars) | Période de 13 semaines close le 6 mai 2023 | Période de 14 semaines close le 7 mai 2022 | Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021 |
|--|---|---|---|
| Charges financières, montant net | 70,2 \$ | 82,0 \$ | 66,7 \$ |
| Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location | 1,7 | 2,3 | 1,7 |
| Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net | (2,7) | (2,0) | (2,1) |
| Moins : charge de désactualisation liée aux provisions | (0,3) | (0,1) | (0,5) |
| Charge d'intérêts | 68,9 \$ | 82,2 \$ | 65,8 \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 |
|---|---|---|---|
| Charges financières, montant net | 267,0 \$ | 282,1 \$ | 269,4 \$ |
| Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location | 5,3 | 7,3 | 9,8 |
| Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net | (7,8) | (7,8) | (8,1) |
| Moins : charge de désactualisation liée aux provisions | (1,4) | (1,9) | (2,3) |
| Charge d'intérêts | 263,1 \$ | 279,7 \$ | 268,8 \$ |

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 6 mai 2023, au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021, respectivement :

| (en millions de dollars) | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 1 ^{er} mai 2021 |
|--|-------------|-------------|--------------------------|
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an | 101,0 \$ | 581,0 \$ | 46,5 \$ |
| Dette à long terme | 911,3 | 595,7 | 1 178,8 |
| Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an | 563,7 | 509,5 | 490,5 |
| Obligations locatives à long terme | 5 620,9 | 5 775,9 | 5 417,6 |
| Dette consolidée | 7 196,9 | 7 462,1 | 7 133,4 |
| Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 200,4 | 4 991,5 | 4 372,7 |
| Capital total | 12 397,3 \$ | 12 453,6 \$ | 11 506,1 \$ |

Rapprochements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 | Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$ |
|---------------------------------|---|---|---|--|
| Bénéfice d'exploitation | 1 140,1 \$ | 1 277,0 \$ | 1 251,3 \$ | (136,9) \$ |
| Ajustements | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité | 45,8 | - | - | 45,8 |
| Intégration de Grocery Gateway | 13,3 | - | - | 13,3 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté | 1 199,2 \$ | 1 277,0 \$ | 1 251,3 \$ | (77,8) \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 | Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$ |
|---------------------------------|---|---|---|--|
| BAIIA | 2 170,6 \$ | 2 243,9 \$ | 2 094,7 \$ | (73,3) \$ |
| Ajustements | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité | 45,8 | - | - | 45,8 |
| Intégration de Grocery Gateway | 13,3 | - | - | 13,3 |
| BAIIA ajusté | 2 229,7 \$ | 2 243,9 \$ | 2 094,7 \$ | (14,2) \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 | Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 | Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 | Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$ |
|---------------------------------|---|---|---|--|
| Bénéfice net | 610,1 \$ | 677,9 \$ | 673,9 \$ | (67,8) \$ |
| Ajustements | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité | 34,1 | - | - | 34,1 |
| Intégration de Grocery Gateway | 7,0 | - | - | 7,0 |
| Bénéfice net ajusté | 651,2 \$ | 677,9 \$ | 673,9 \$ | (26,7) \$ |

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière, exclusion faite des ventes de carburant des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins et la volatilité des prix du carburant.

- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA généré.
- Le ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- Le rendement des capitaux propres s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de la Société.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 6 mai 2023, au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021 :

| (en millions de dollars, sauf les données par action) | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 1 ^{er} mai 2021 |
|---|------------|------------|--------------------------|
| Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 200,4 \$ | 4 991,5 \$ | 4 372,7 \$ |
| Actions en circulation (de base) | 258,8 | 265,2 | 268,3 |
| Valeur comptable par action ordinaire | 20,09 \$ | 18,82 \$ | 16,30 \$ |

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 21 juin 2023
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés



6 mai 2023

| | |
|---|-----------|
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 54 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 55 |
| États financiers consolidés | 61 |
| États consolidés de la situation financière | 61 |
| États consolidés du résultat net | 62 |
| États consolidés du résultat global | 63 |
| États consolidés des variations des capitaux propres | 64 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 65 |
| Notes annexes | 66 |

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et de toutes les autres informations qui sont présentées dans ce rapport. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

signé « Matt Reindel »

Michael Medline

Président et chef de la direction

Le 21 juin 2023

Matt Reindel

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Le 21 juin 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Empire Company Limited

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 6 mai 2023 et au 7 mai 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 6 mai 2023 et au 7 mai 2022;
- les états consolidés du résultat net pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022;
- les états consolidés du résultat global pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K1
Tél. : +1 902 491-7400, Téléc. : +1 902 422-1166



Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Comptabilisation des remises de fournisseurs

Voir la note 2 f), Mode de préparation (Remises de fournisseurs) et la note 3 x), Résumé des principales méthodes comptables (Remises de fournisseurs), des états financiers consolidés.

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les ententes avec les fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres remises.

La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes.

Le nombre et la diversité des ententes avec les fournisseurs peuvent rendre complexe pour la direction la question de déterminer les obligations de prestation liées aux remises de fournisseurs ainsi que leur comptabilisation subséquente. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison du nombre d'opérations liées aux remises de fournisseurs et des diverses modalités des ententes avec les fournisseurs, qui rendent la comptabilisation des remises de fournisseurs plus complexe et nécessitent le jugement de la direction. Ces éléments ont donné lieu à un niveau élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans l'application des procédures et l'évaluation des éléments probants.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs à la comptabilisation des remises de fournisseurs, y compris l'approbation de la direction et la comptabilisation des ententes avec les fournisseurs, ainsi que le suivi du classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs.
- Pour un échantillon d'opérations liées aux remises de fournisseurs comptabilisées au cours de l'exercice, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit :
 - Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes, les encaissements/règlements nets correspondants et toute correspondance connexe avec les fournisseurs.
- Pour un échantillon de créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit :

- Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes et toute correspondance connexe avec les fournisseurs et, s'il y a lieu, recalculer le montant comptabilisé.
- Retracer les montants sur les encaissements/règlements nets après la date de clôture, s'il y a lieu.
- Tenir compte des réclamations de fournisseurs en cours à compter de la date de clôture, s'il y a lieu.
- Évaluer le classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture.
- Tenir compte des notes de crédit émises après la date de clôture.

Évaluation des stocks de détail

Voir la note 2 a), Mode de préparation (Stocks), la note 3 e), Résumé des principales méthodes comptables (Stocks) et la note 4, Stocks, des états financiers consolidés.

Au 6 mai 2023, la Société détenait des stocks de 1 743,3 M\$, qui comprenaient des stocks de détail.

La Société compte plus de 1 600 magasins au Canada. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Le coût des stocks de détail est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré.

Des estimations ou jugements importants sont nécessaires de la part de la direction pour déterminer i) l'estimation des freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus d'évaluation des stocks.
- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus de dénombrement des stocks dans les magasins.
- Observer le processus de dénombrement des stocks pour un échantillon de magasins au cours de l'exercice et réaliser des tests de dénombrement indépendants.
- Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés qui sont comptabilisés au coût moyen pondéré, retracer les données sous-jacentes à la date de dénombrement par rapport aux factures d'achat récentes.
- Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés qui sont comptabilisés au prix



Question clé de l'audit

des stocks et la date de clôture; ii) les stocks évalués au prix de détail et ajustés au coût.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur des soldes de stocks, du nombre de magasins dans lesquels les stocks de détail sont détenus, du volume de transactions entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture, ainsi que des estimations et des jugements importants nécessaires de la part de la direction, de même que des travaux d'audit nécessaires pour tester les soldes de clôture.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

de détail, retracer les données sous-jacentes à la date du dénombrement des stocks par rapport aux prix de vente récents.

- Évaluer, sur la base d'échantillons, le caractère raisonnable des marges bénéficiaires appliquées aux stocks de détail pour ajuster les stocks évalués au prix de détail au coût, en comparant les taux de marge bénéficiaire appliqués avec les marges bénéficiaires historiques.
- Pour les dénombrements des stocks de détail par sondage indépendants, tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans le tableau de suivi à partir du dernier dénombrement des stocks jusqu'à la date de clôture et recalculer l'exactitude mathématique de ces données.
- Tester la façon dont la direction a estimé les freintes et évaluer le caractère raisonnable des freintes appliquées aux stocks à la date de clôture.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Boutros.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 21 juin 2023

Empire Company Limited
États consolidés de la situation financière
Aux
(en millions de dollars canadiens)

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 221,3 \$ | 812,3 \$ |
| Créances | 683,4 | 558,8 |
| Stocks (note 4) | 1 743,3 | 1 591,5 |
| Charges payées d'avance | 131,0 | 127,6 |
| Contrats de location et autres créances (note 5) | 85,2 | 73,8 |
| Actif d'impôt exigible | 90,8 | 48,7 |
| | 2 955,0 | 3 212,7 |
| Contrats de location et autres créances (note 5) | 587,0 | 549,1 |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7) | 701,9 | 681,5 |
| Autres actifs | 26,3 | 21,7 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 3 338,1 | 3 159,2 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation (note 9) | 4 860,9 | 4 999,7 |
| Immeubles de placement (note 10) | 166,8 | 146,8 |
| Immobilisations incorporelles (note 11) | 1 375,6 | 1 338,5 |
| Goodwill (note 12) | 2 067,8 | 2 059,0 |
| Actifs d'impôt différé (note 13) | 404,3 | 425,4 |
| | 16 483,7 \$ | 16 593,6 \$ |
| PASSIF | | |
| Passifs courants | | |
| Fournisseurs et charges à payer | 3 028,6 \$ | 2 988,9 \$ |
| Passif d'impôt exigible | 61,3 | 127,6 |
| Provisions (note 14) | 29,9 | 32,7 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 15) | 101,0 | 581,0 |
| Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an (note 9) | 563,7 | 509,5 |
| Tranche des autres obligations échéant à moins d'un an (note 16) | 73,0 | - |
| | 3 857,5 | 4 239,7 |
| Provisions (note 14) | 42,7 | 44,2 |
| Dette à long terme (note 15) | 911,3 | 595,7 |
| Obligations locatives à long terme (note 9) | 5 620,9 | 5 775,9 |
| Autres passifs non courants (note 16) | 279,2 | 366,0 |
| Avantages sociaux futurs (note 17) | 166,6 | 178,2 |
| Passifs d'impôt différé (note 13) | 268,8 | 260,0 |
| | 11 147,0 | 11 459,7 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital-actions (note 18) | 1 914,7 | 2 026,1 |
| Surplus d'apport | 50,1 | 37,2 |
| Résultats non distribués | 3 216,0 | 2 914,2 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 19,6 | 14,0 |
| | 5 200,4 | 4 991,5 |
| Participations ne donnant pas le contrôle (note 23) | 136,3 | 142,4 |
| | 5 336,7 | 5 133,9 |
| | 16 483,7 \$ | 16 593,6 \$ |

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

signé « James M. Dickson »

signé « Michael Medline »

James M. Dickson
Administrateur

Michael Medline
Administrateur

| Empire Company Limited États consolidés du résultat net Exercices de 52 et de 53 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action) | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Ventes | 30 478,1 \$ | 30 162,4 \$ |
| Autres produits (note 19) | 60,8 | 86,8 |
| Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7) | 87,7 | 93,1 |
| Charges d'exploitation | | |
| Coût des ventes | 22 685,4 | 22 502,7 |
| Frais de vente et charges administratives | 6 708,8 | 6 475,9 |
| Bénéfice d'exploitation | 1 232,4 | 1 363,7 |
| Charges financières, montant net (note 21) | 267,0 | 282,1 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 965,4 | 1 081,6 |
| Charge d'impôt sur le résultat (note 13) | 237,7 | 270,3 |
| Bénéfice net | 727,7 \$ | 811,3 \$ |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux : | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 41,7 \$ | 65,5 \$ |
| Propriétaires de la Société | 686,0 | 745,8 |
| | 727,7 \$ | 811,3 \$ |
| Résultat par action (note 22) | | |
| De base | 2,65 \$ | 2,81 \$ |
| Après dilution | 2,64 \$ | 2,80 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 22) | | |
| De base | 258,8 | 265,2 |
| Après dilution | 259,4 | 266,2 |
| Se reporter aux notes annexes. | | |

| Empire Company Limited États consolidés du résultat global Exercices de 52 et de 53 semaines clos les (en millions de dollars canadiens) | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Bénéfice net | 727,7 \$ | 811,3 \$ |
| Autres éléments du résultat global, montant net | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net | | |
| Profits (pertes) latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (déduction faite de l'impôt – note 13) | 4,1 | (2,0) |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (déduction faite de l'impôt – note 13) | 1,8 | 1,8 |
| Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (déduction faite de l'impôt – note 13) | <u>(0,3)</u> | <u>(0,4)</u> |
| | 5,6 | (0,6) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | | |
| Gains actuariels sur les régimes à prestations définies (déduction faite de l'impôt – notes 13 et 17) | <u>5,7</u> | <u>46,1</u> |
| Résultat global | <u>739,0 \$</u> | <u>856,8 \$</u> |
| Résultat global de l'exercice attribuable aux : | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 41,7 \$ | 65,5 \$ |
| Propriétaires de la Société | <u>697,3</u> | <u>791,3</u> |
| | <u>739,0 \$</u> | <u>856,8 \$</u> |

Se reporter aux notes annexes.

| Empire Company Limited États consolidés des variations des capitaux propres (en millions de dollars canadiens) | Capital-actions | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat global | Résultats non distribués | Total attribuable aux propriétaires de la Société | Participation ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|-------------------|---------------------|---|-----------------------------|--|--|----------------------------------|
| Solde au 1^{er} mai 2021 | 1 969,8 \$ | 25,2 \$ | 14,6 \$ | 2 363,1 \$ | 4 372,7 \$ | 125,3 \$ | 4 498,0 \$ |
| Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 23) | 129,6 | - | - | - | 129,6 | - | 129,6 |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires | - | - | - | (156,8) | (156,8) | - | (156,8) |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 4,0 | 12,0 | - | - | 16,0 | - | 16,0 |
| Rachat d'actions ordinaires (note 18) | (77,4) | - | - | (171,5) | (248,9) | - | (248,9) |
| Actions détenues en fiducie, montant net | 0,1 | - | - | - | 0,1 | - | 0,1 |
| Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées | - | - | - | - | - | (32,2) | (32,2) |
| Participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées au titre des acquisitions d'entreprises (note 23) | - | - | - | 86,7 | 86,7 | - | 86,7 |
| Réévaluation des options de vente | - | - | - | 0,8 | 0,8 | (16,2) | (15,4) |
| Transactions avec les propriétaires | 56,3 | 12,0 | - | (240,8) | (172,5) | (48,4) | (220,9) |
| Bénéfice net | - | - | - | 745,8 | 745,8 | 65,5 | 811,3 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | (0,6) | 46,1 | 45,5 | - | 45,5 |
| Résultat global de l'exercice | - | - | (0,6) | 791,9 | 791,3 | 65,5 | 856,8 |
| Solde au 7 mai 2022 | 2 026,1 \$ | 37,2 \$ | 14,0 \$ | 2 914,2 \$ | 4 991,5 \$ | 142,4 \$ | 5 133,9 \$ |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires | - | - | - | (170,2) | (170,2) | - | (170,2) |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 0,4 | 12,9 | - | - | 13,3 | - | 13,3 |
| Rachat d'actions ordinaires (note 18) | (111,8) | - | - | (238,2) | (350,0) | - | (350,0) |
| Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées | - | - | - | - | - | (36,4) | (36,4) |
| Réévaluation des options de vente | - | - | - | 18,5 | 18,5 | (11,4) | 7,1 |
| Transactions avec les propriétaires | (111,4) | 12,9 | - | (389,9) | (488,4) | (47,8) | (536,2) |
| Bénéfice net | - | - | - | 686,0 | 686,0 | 41,7 | 727,7 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | 5,6 | 5,7 | 11,3 | - | 11,3 |
| Résultat global de l'exercice | - | - | 5,6 | 691,7 | 697,3 | 41,7 | 739,0 |
| Solde au 6 mai 2023 | 1 914,7 \$ | 50,1 \$ | 19,6 \$ | 3 216,0 \$ | 5 200,4 \$ | 136,3 \$ | 5 336,7 \$ |

Se reporter aux notes annexes.

Empire Company Limited**Tableaux consolidés des flux de trésorerie****Exercices de 52 et de 53 semaines clos les****(en millions de dollars canadiens)****6 mai
2023****7 mai
2022****Activités d'exploitation**

| | | |
|--|----------|----------|
| Bénéfice net | 727,7 \$ | 811,3 \$ |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants : | | |
| Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles | 916,0 | 872,3 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 237,7 | 270,3 |
| Charges financières, montant net (note 21) | 267,0 | 282,1 |
| Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles | 114,6 | 94,8 |
| Profit net sur la sortie d'actifs | (44,7) | (23,1) |
| Profit net sur la résiliation de contrats de location | - | (47,0) |
| Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) d'actifs non financiers, montant net | 6,2 | (7,4) |
| Pertes de valeur d'actifs non courants | 6,7 | - |
| Dotation aux amortissements d'éléments différés | 1,6 | 1,8 |
| Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues (note 7) | (10,2) | 9,5 |
| Avantages sociaux futurs | (3,9) | (12,0) |
| Diminution des provisions à long terme | (2,9) | (0,7) |
| Rémunération fondée sur des actions | 17,3 | 14,6 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (307,4) | (46,8) |
| Impôt sur le résultat payé, montant net | (320,4) | (112,6) |

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

1 605,3**2 107,1****Activités d'investissement**

| | | |
|--|---------|---------|
| Augmentation des placements en titres de capitaux propres (note 7) | (3,4) | (124,5) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement | (574,2) | (633,0) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | (183,5) | (147,3) |
| Produit de la sortie d'actifs | 48,9 | 165,6 |
| Produit de la résiliation de contrats de location | - | 10,0 |
| Contrats de location et autres créances, montant net | (34,8) | 25,4 |
| Autres actifs et autres passifs non courants | (6,7) | (28,9) |
| Acquisitions d'entreprises (note 23) | (18,7) | (242,0) |
| Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement | 84,8 | 79,4 |
| Intérêts reçus | 2,9 | 3,9 |

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(684,7)**(891,4)****Activités de financement**

| | | |
|--|---------|---------|
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 87,1 | 94,6 |
| Remboursements sur la dette à long terme | (590,2) | (96,8) |
| Prélèvements (remboursements) sur les facilités de crédit, montant net | 337,9 | (83,2) |
| Intérêts versés | (52,0) | (56,2) |
| Paiements au titre des obligations locatives (capital) | (507,6) | (482,8) |
| Paiements au titre des obligations locatives (intérêts) | (230,2) | (231,6) |
| Rachat d'actions ordinaires (note 18) | (350,0) | (248,9) |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires | (170,2) | (156,8) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (36,4) | (32,2) |

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

(1 511,6)**(1 293,9)**

Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(591,0)**(78,2)**

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

812,3**890,5**

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture

221,3 \$**812,3 \$**

Se reporter aux notes annexes.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****1. Entité présentant l'information financière**

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 6 mai 2023 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 6 mai 2023, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 26, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice comprend généralement 52 semaines, mais il compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022 comptaient respectivement 52 et 53 semaines.

2. Mode de préparation**Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 21 juin 2023.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : certains instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les passifs liés aux options de vente sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais des capitaux propres. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le taux d'actualisation, le classement des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives et des remises de fournisseurs et la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations et jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur ajustement au coût.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

b) Dépréciation des actifs non financiers

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants des actifs non financiers de la Société au cours de périodes ultérieures. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 8, 9, 10, 11 et 12.

c) Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives sont présentés en détail à la note 9.

d) Impôt sur le résultat

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

e) Provisions

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

f) Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus.

g) Avantages sociaux futurs

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 17.

h) Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

i) Options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a recours au jugement et à des estimations pour évaluer les options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle conclues dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le calcul des multiples du bénéfice comporte plusieurs aspects, y compris l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****3. Résumé des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j)).

b) Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; ii) les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives découlant des contrats de location selon IFRS 16 *Contrats de location* aux termes desquels l'entreprise acquise est preneur; et iii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

e) Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglés à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

g) Actifs détenus en vue de la vente

Les immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues sont reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière lorsque la vente devient hautement probable. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

h) Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

i) Participations dans des coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****j) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et JVRN. Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des autres passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

| Actif/passif | Classement et évaluation |
|--|---------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti |
| Créances | Coût amorti |
| Contrats de location et autres créances | Coût amorti |
| Actifs et passifs financiers dérivés | JVRN |
| Autres actifs non dérivés | JVRN |
| Fournisseurs et charges à payer | Coût amorti |
| Dette à long terme | Coût amorti |
| Autres passifs non courants (à l'exception de ce qui suit) | Coût amorti |

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui donnent à la Société la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier dans les autres passifs non courants à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, la participation ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les contrats de location et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des contrats de location et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

k) Couvertures

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

l) Immobilisations corporelles

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

| | |
|-------------------------|--|
| Bâtiments | 10 à 40 ans |
| Matériel | 3 à 20 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux |

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits ou pertes. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

m) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

n) Contrats de location**i) La Société en tant que preneur**

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif d'après les taux mentionnés à la note 3 l) ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

ii) La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****o) Immobilisations incorporelles**

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels (y compris ceux qui sont développés en interne par la Société ou dont les coûts de personnalisation sont liés à des accords d'infonuagique) et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

| | |
|---------------------------------|------------|
| Contrats d'achat différés | 5 à 10 ans |
| Ententes et droits de franchise | 10 ans |
| Baux | 5 à 10 ans |
| Dossiers d'ordonnances | 15 ans |
| Logiciels | 3 à 7 ans |
| Autres | 5 à 10 ans |

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

p) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

q) Dépréciation d'actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****r) Programmes de fidélisation de la clientèle**

Sobeys utilise le programme de fidélisation *Scène+* dans toutes les régions géographiques pour les enseignes applicables. Les clients de Sobeys obtiennent des points *Scène+* en fonction de leurs achats en magasin et en ligne. La Société paie des frais par point selon les modalités de l'accord de coentreprise avec *Scène+*. Le programme de récompenses de Longo's permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour l'achat de produits ou de services. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires. Le programme de fidélisation AIR MILES^{MD} était en place au cours d'une partie de l'exercice clos le 6 mai 2023, mais a pris fin en date du 23 mars 2023. La Société payait des frais par point conformément aux modalités de l'accord avec AIR MILES^{MD}.

s) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

u) Produits différés

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

v) Avantages du personnel**i) Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

w) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société, des entités structurées consolidées et des centres de traitement des commandes ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords : i) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée et ii) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

x) Remises de fournisseurs

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres escomptes et remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

y) Produits financiers et produits de dividendes

Les produits financiers et les charges financières sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

z) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

aa) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les régimes prévoyant un règlement en trésorerie sont réévalués chaque date de clôture (note 27).

ab) Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2023

En mai 2020, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****ac) Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées**

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications de portée limitée.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16 *Contrats de location*. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société prévoit que ces modifications n'auront pas d'incidence pour elle.

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. Ces modifications n'auront pas d'incidence sur les états financiers de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023 s'est élevé à 22 685,4 \$ (22 502,7 \$ en 2022). Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a comptabilisé une charge de 4,7 \$ (2,1 \$ en 2022) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles.

5. Contrats de location et autres créances

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Créances au titre des contrats de location | 567,6 \$ | 553,1 \$ |
| Billets à recevoir et autres | 59,0 | 24,3 |
| Prêts | 45,6 | 45,5 |
| | 672,2 | 622,9 |
| Moins le montant échéant à moins d'un an | 85,2 | 73,8 |
| | 587,0 \$ | 549,1 \$ |

Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés et des marchands affiliés sont garanties par le contrat de location principal.

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 6 mai 2023, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 29,8 \$ (néant en 2022) à recevoir d'un tiers relativement à la vente d'immeubles.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****6. Actifs détenus en vue de la vente**

Les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | - | 3,4 \$ |
| Entrées | 3,0 | 16,0 |
| Sorties et réductions de valeur | (3,0) | (19,4) |
| Solde de clôture | - \$ | - \$ |

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a vendu un immeuble à un tiers. Le produit total de cette transaction s'est chiffré à 39,4 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 36,4 \$.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, Empire a signé un accord définitif conclu entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100,0 \$. La clôture de la transaction a eu lieu au cours de la première moitié de l'exercice 2024. La valeur comptable nette des actifs nets connexes est négligeable.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a vendu trois immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 23,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 4,3 \$.

7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | | |
| Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») | 627,3 \$ | 599,9 \$ |
| Partenariats immobiliers canadiens | 69,8 | 77,7 |
| Partenariats immobiliers américains | 0,6 | 1,0 |
| Coentreprises | 4,2 | 2,9 |
| Total | 701,9 \$ | 681,5 \$ |

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX »), se présente comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|-------------|-------------------|-------------------|
| FPI Crombie | 1 133,1 \$ | 1 230,8 \$ |

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 73 392 022 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées (72 442 967 en 2022), ainsi que 909 090 parts du FPI (909 090 en 2022), ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2022) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie totalisant 124,5 \$.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde à l'ouverture | 599,9 \$ | 471,4 \$ |
| Quote-part du résultat | 71,3 | 61,0 |
| Quote-part du résultat global | 2,5 | 2,5 |
| Distributions, après RRD | (51,1) | (53,9) |
| Report des profits tirés de la vente d'immeubles | (0,1) | (5,7) |
| Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée | 6,1 | 1,7 |
| Acquisition de parts de société en commandite de catégorie B | - | 124,5 |
| Perte de dilution | (1,3) | (1,6) |
| Solde à la clôture | 627,3 \$ | 599,9 \$ |

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde à l'ouverture | 77,7 \$ | 84,9 \$ |
| Quote-part du résultat | 15,5 | 17,1 |
| Distributions | (23,4) | (24,3) |
| Solde à la clôture | 69,8 \$ | 77,7 \$ |

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde à l'ouverture | 1,0 \$ | 11,3 \$ |
| Quote-part du résultat | 0,9 | 15,3 |
| Distributions | (0,9) | (25,0) |
| Écart de conversion | (0,4) | (0,6) |
| Solde à la clôture | 0,6 \$ | 1,0 \$ |

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits | 422,3 \$ | 410,3 \$ |
| Charges | 257,7 | 264,4 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 164,6 \$ | 145,9 \$ |

| | | |
|--|----------------|---------------|
| Bénéfice (perte) lié aux activités poursuivies | 12,1 \$ | (2,9) \$ |
| Autres éléments du résultat global | 6,1 | 6,2 |
| Résultat global | 18,2 \$ | 3,3 \$ |

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|---------------|---------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Courants | 51,2 \$ | 55,0 \$ |
| Non courants | 4 034,6 | 4 065,8 |
| Total | 4 085,8 \$ | 4 120,8 \$ |

| | | |
|----------------|-------------------|-------------------|
| Passifs | | |
| Courants | 443,2 \$ | 443,2 \$ |
| Non courants | 1 798,9 | 1 887,9 |
| Total | 2 242,1 \$ | 2 331,1 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actif net des porteurs de parts | | |
| Parts du FPI | 1 093,0 \$ | 1 060,7 \$ |
| Parts de société en commandite de catégorie B | 750,7 | 729,0 |
| | 1 843,7 | 1 789,7 |
| Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars | (1 093,0) | (1 060,7) |
| Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie | | |
| Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B | 12,8 | 12,7 |
| Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles) | (157,8) | (163,1) |
| Profits de dilution | 38,6 | 38,6 |
| Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie | 0,7 | 0,7 |
| Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé | (31,7) | (31,7) |
| Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B | 613,3 | 586,2 |
| Parts du FPI détenues par Empire | 13,8 | 13,8 |
| Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI | 8,7 | 7,6 |
| Distributions cumulées sur les parts du FPI | (8,5) | (7,7) |
| Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie | 627,3 \$ | 599,9 \$ |

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates sont présentés ci-après :

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|--------------|---------------------|---------------------|
| Produits | 103,3 \$ | 116,6 \$ |
| Charges | 65,4 | 76,4 |
| Bénéfice net | 37,9 \$ | 40,2 \$ |

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs courants | 215,7 \$ | 225,4 \$ |
| Passifs courants | 64,6 | 59,3 |
| Actifs nets | 151,1 \$ | 166,1 \$ |

Valeur comptable de la participation **69,8 \$** 77,7 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 39,0 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates sont présentés ci-après :

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|--------------|---------------------|---------------------|
| Produits | 1,4 \$ | 76,4 \$ |
| Charges | 0,1 | 35,6 |
| Bénéfice net | 1,3 \$ | 40,8 \$ |

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs courants | 3,7 \$ | 7,5 \$ |
| Passifs courants | 1,9 | 4,1 |
| Actifs nets | 1,8 \$ | 3,4 \$ |

Valeur comptable de la participation **0,6 \$** 1,0 \$

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****8. Immobilisations corporelles**

| 6 mai 2023 | Terrains | Immeubles | Matériel | Améliorations locatives | Actifs en cours de construction | Total |
|---|-----------------|------------------|-------------------|--------------------------------|--|-------------------|
| Coût | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 372,6 \$ | 1 182,8 \$ | 2 787,1 \$ | 1 104,6 \$ | 360,4 \$ | 5 807,5 \$ |
| Entrées | 19,8 | 6,4 | 123,0 | 34,3 | 599,9 | 783,4 |
| Entrées provenant | | | | | | |
| des acquisitions d'entreprises | 0,3 | 2,2 | 2,9 | 0,7 | - | 6,1 |
| Virements et ajustements | (3,8) | 46,0 | 164,4 | 56,7 | (414,2) | (150,9) |
| Sorties et réductions de valeur | (16,6) | (25,3) | (264,0) | (25,9) | (0,4) | (332,2) |
| Solde de clôture | 372,3 \$ | 1 212,1 \$ | 2 813,4 \$ | 1 170,4 \$ | 545,7 \$ | 6 113,9 \$ |
| Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur | | | | | | |
| Solde d'ouverture | - \$ | 533,8 \$ | 1 602,8 \$ | 511,7 \$ | - \$ | 2 648,3 \$ |
| Sorties et réductions de valeur | - | (14,3) | (260,4) | (25,0) | - | (299,7) |
| Virements et ajustements | - | - | (11,4) | 4,6 | - | (6,8) |
| Amortissement | - | 54,3 | 288,6 | 84,9 | - | 427,8 |
| Pertes de valeur | - | - | 10,2 | 0,3 | - | 10,5 |
| Reprises de pertes de valeur | - | - | (2,4) | (1,9) | - | (4,3) |
| Solde de clôture | - \$ | 573,8 \$ | 1 627,4 \$ | 574,6 \$ | - \$ | 2 775,8 \$ |
| Valeur comptable nette | 372,3 \$ | 638,3 \$ | 1 186,0 \$ | 595,8 \$ | 545,7 \$ | 3 338,1 \$ |

| 7 mai 2022 | Terrains | Immeubles | Matériel | Améliorations locatives | Actifs en cours de construction | Total |
|---|-----------------|------------------|-------------------|--------------------------------|--|-------------------|
| Coût | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 387,1 \$ | 1 199,9 \$ | 2 600,2 \$ | 992,7 \$ | 336,2 \$ | 5 516,1 \$ |
| Entrées | 9,0 | 10,7 | 149,8 | 31,2 | 508,8 | 709,5 |
| Entrées provenant | | | | | | |
| des acquisitions d'entreprises | - | - | 62,3 | 20,3 | 1,6 | 84,2 |
| Virements et ajustements | (4,1) | 50,0 | 194,2 | 112,4 | (484,2) | (131,7) |
| Sorties et réductions de valeur | (19,4) | (77,8) | (219,4) | (52,0) | (2,0) | (370,6) |
| Solde de clôture | 372,6 \$ | 1 182,8 \$ | 2 787,1 \$ | 1 104,6 \$ | 360,4 \$ | 5 807,5 \$ |
| Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur | | | | | | |
| Solde d'ouverture | - \$ | 518,3 \$ | 1 537,1 \$ | 483,1 \$ | - \$ | 2 538,5 \$ |
| Sorties et réductions de valeur | - | (40,1) | (204,2) | (47,7) | - | (292,0) |
| Virements et ajustements | - | 2,1 | (3,5) | 9,1 | - | 7,7 |
| Amortissement | - | 53,5 | 274,0 | 74,0 | - | 401,5 |
| Pertes de valeur | - | - | 2,3 | 1,1 | - | 3,4 |
| Reprises de pertes de valeur | - | - | (2,9) | (7,9) | - | (10,8) |
| Solde de clôture | - \$ | 533,8 \$ | 1 602,8 \$ | 511,7 \$ | - \$ | 2 648,3 \$ |
| Valeur comptable nette | 372,6 \$ | 649,0 \$ | 1 184,3 \$ | 592,9 \$ | 360,4 \$ | 3 159,2 \$ |

Actifs en cours de construction

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 1,6 \$ (0,6 \$ en 2022) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 5,2 % (5,9 % en 2022).

Garantie

Au 6 mai 2023, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 39,3 \$ (42,1 \$ en 2022).

Engagements au titre d'immobilisations corporelles

Au 6 mai 2023, la Société avait pris des engagements de 101,8 \$ (93,4 \$ en 2022) relativement à la construction, à l'agrandissement ou à la rénovation d'immeubles.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****Dépréciation des immobilisations corporelles**

La Société évalue les indices de perte de valeur et de reprise de perte de valeur. Pour les UGT présentant des indices de perte de valeur, la Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 6,0 % et 7,0 %.

Des pertes de valeur de 10,5 \$ et des reprises de perte de valeur de 4,3 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 6 mai 2023 (3,4 \$ et 10,8 \$, respectivement, en 2022).

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

9. Contrats de locationContrats de location-financement, en tant que preneur

La Société loue divers magasins de détail, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

| 6 mai 2023 | Immeubles | Autres | Total |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 4 891,6 \$ | 108,1 \$ | 4 999,7 \$ |
| Entrées | 349,9 | 42,9 | 392,8 |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 6,4 | - | 6,4 |
| Ajustement | (2,8) | 2,8 | - |
| Sorties | (43,2) | (8,1) | (51,3) |
| Amortissement | (460,7) | (26,0) | (486,7) |
| Solde de clôture | 4 741,2 \$ | 119,7 \$ | 4 860,9 \$ |

| 7 mai 2022 | Immeubles | Autres | Total |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 4 590,3 \$ | 88,6 \$ | 4 678,9 \$ |
| Entrées | 566,9 | 38,1 | 605,0 |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 265,6 | - | 265,6 |
| Sorties | (80,5) | - | (80,5) |
| Amortissement | (450,7) | (18,6) | (469,3) |
| Solde de clôture | 4 891,6 \$ | 108,1 \$ | 4 999,7 \$ |

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 0,2 \$ (19,0 \$ en 2022).

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'établissent à 14,4 \$ (14,5 \$ en 2022).

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**Passifs au titre des contrats de location-financement

Les variations des obligations locatives s'établissent comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 6 285,4 \$ | 5 908,1 \$ |
| Entrées | 400,4 | 628,1 |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 6,4 | 267,1 |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives | 230,2 | 231,6 |
| Cessions | - | (35,1) |
| Paiements de loyer | (737,8) | (714,4) |
| Solde de clôture | 6 184,6 \$ | 6 285,4 \$ |
| | | |
| Courants | 563,7 \$ | 509,5 \$ |
| Non courants | 5 620,9 | 5 775,9 |
| Total | 6 184,6 \$ | 6 285,4 \$ |

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,8 % au 6 mai 2023 (3,7 % en 2022). La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 6 mai 2023 était de 14 ans (14 ans en 2022).

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 6 mai 2023 s'élevait à 7 996,3 \$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

| | Paiements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers | Paiements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées |
|--------------|---|---|
| 2024 | 578,8 \$ | 176,7 \$ |
| 2025 | 568,2 | 177,5 |
| 2026 | 533,7 | 178,7 |
| 2027 | 490,2 | 176,9 |
| 2028 | 439,7 | 171,9 |
| Par la suite | 3 027,8 | 1 476,2 |

Contrats de location simple, en tant que preneur

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 9,8 \$ (13,6 \$ en 2022) dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Contrats de location-financement, en tant que bailleur

Les produits financiers pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'établissaient à 20,9 \$ (22,2 \$ en 2022). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

| | Paiements à recevoir au titre des contrats de location-financement |
|---|---|
| 2024 | 87,9 \$ |
| 2025 | 83,2 |
| 2026 | 76,3 |
| 2027 | 69,7 |
| 2028 | 62,7 |
| Par la suite | 310,6 |
| Total des paiements de loyer à recevoir non actualisés | 690,4 |
| Produits financiers non perçus | 122,8 |
| Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement | 567,6 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**Contrats de location simple, en tant que bailleur

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'élevaient à 16,1 \$ (16,7 \$ en 2022), dont une tranche de 0,2 \$ (0,2 \$ en 2022) est liée à des loyers conditionnels, et est incluse dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

| | Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple |
|--------------|--|
| 2024 | 6,2 \$ |
| 2025 | 5,5 |
| 2026 | 5,0 |
| 2027 | 4,0 |
| 2028 | 2,2 |
| Par la suite | 12,6 |
| Total | 35,5 \$ |

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 69,1 \$ (74,8 \$ en 2022), dont une tranche de 7,1 \$ (7,8 \$ en 2022) au titre de loyers conditionnels reçus et comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

| | Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple |
|--------------|---|
| 2024 | 57,7 \$ |
| 2025 | 51,2 |
| 2026 | 45,0 |
| 2027 | 38,1 |
| 2028 | 31,9 |
| Par la suite | 123,0 |
| Total | 346,9 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****10. Immeubles de placement**

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-----------------|------------|
| Coût | | |
| Solde d'ouverture | 167,1 \$ | 184,0 \$ |
| Entrées | 23,6 | - |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 0,2 | - |
| Virements et ajustements | 1,5 | (0,4) |
| Sorties et réductions de valeur | (5,9) | (16,5) |
| Solde de clôture | 186,5 \$ | 167,1 \$ |
| Cumul de l'amortissement | | |
| Solde d'ouverture | 20,3 \$ | 25,4 \$ |
| Amortissement | 1,5 | 1,5 |
| Virements et ajustements | 1,0 | - |
| Sorties et réductions de valeur | (3,1) | (6,6) |
| Solde de clôture | 19,7 \$ | 20,3 \$ |
| Valeur comptable, montant net | 166,8 \$ | 146,8 \$ |
| Juste valeur | 279,8 \$ | 244,2 \$ |

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé la direction à déterminer, au 6 mai 2023 et au 7 mai 2022, la juste valeur de certains immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les autres produits des états consolidés du résultat net s'élevaient à 1,5 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2023 (1,5 \$ en 2022).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 4,6 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2023 (4,8 \$ en 2022). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 2,6 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2023 (2,4 \$ en 2022). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur pour les exercices clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022.

Empire Company Limited

Notes annexes

6 mai 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

11. Immobilisations incorporelles

| 6 mai 2023 | Marques de commerce | Contrats d'achat différés | Dossiers d'ordonnances | Logiciels | Autres | Total |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Coût | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 721,0 \$ | 174,9 \$ | 301,9 \$ | 473,4 \$ | 260,1 \$ | 1 931,3 \$ |
| Entrées et virements | - | 9,4 | - | 139,2 | 11,1 | 159,7 |
| Sorties et réductions de valeur | - | (10,7) | (0,8) | (49,1) | (4,0) | (64,6) |
| Solde de clôture | 721,0 \$ | 173,6 \$ | 301,1 \$ | 563,5 \$ | 267,2 \$ | 2 026,4 \$ |
| Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 28,2 \$ | 111,4 \$ | 181,2 \$ | 161,4 \$ | 110,6 \$ | 592,8 \$ |
| Amortissement | - | 10,3 | 19,0 | 65,5 | 19,8 | 114,6 |
| Sorties, réductions de valeur et virements | - | (10,5) | (0,8) | (47,3) | (4,7) | (63,3) |
| Pertes de valeur | 4,0 | - | - | 2,7 | - | 6,7 |
| Solde de clôture | 32,2 \$ | 111,2 \$ | 199,4 \$ | 182,3 \$ | 125,7 \$ | 650,8 \$ |
| Valeur comptable nette | 688,8 \$ | 62,4 \$ | 101,7 \$ | 381,2 \$ | 141,5 \$ | 1 375,6 \$ |

| 7 mai 2022 | Marques de commerce | Contrats d'achat différés | Dossiers d'ordonnances | Logiciels | Autres | Total |
|--|---------------------|---------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Coût | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 466,2 \$ | 174,6 \$ | 303,1 \$ | 378,7 \$ | 232,4 \$ | 1 555,0 \$ |
| Entrées et virements | - | 3,4 | - | 162,6 | 21,1 | 187,1 |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 254,8 | - | - | 3,3 | 14,3 | 272,4 |
| Sorties et réductions de valeur | - | (3,1) | (1,2) | (71,2) | (7,7) | (83,2) |
| Solde de clôture | 721,0 \$ | 174,9 \$ | 301,9 \$ | 473,4 \$ | 260,1 \$ | 1 931,3 \$ |
| Cumul de l'amortissement | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 28,3 \$ | 110,9 \$ | 163,1 \$ | 183,2 \$ | 93,5 \$ | 579,0 \$ |
| Amortissement | - | 11,8 | 19,3 | 43,4 | 20,3 | 94,8 |
| Sorties, réductions de valeur et virements | (0,1) | (11,3) | (1,2) | (65,2) | (3,2) | (81,0) |
| Solde de clôture | 28,2 \$ | 111,4 \$ | 181,2 \$ | 161,4 \$ | 110,6 \$ | 592,8 \$ |
| Valeur comptable nette | 692,8 \$ | 63,5 \$ | 120,7 \$ | 312,0 \$ | 149,5 \$ | 1 338,5 \$ |

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 6 mai 2023, des permis d'alcool de 10,4 \$ (10,9 \$ en 2022). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 6 mai 2023, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants : 12,0 \$ pour les programmes de fidélisation (16,7 \$ en 2022), 18,0 \$ pour les droits au titre de contrats de location (18,2 \$ en 2022) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2022). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 688,8 \$ (692,8 \$ en 2022) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12). Des pertes de valeur de 6,7 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023 (néant en 2022).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour les exercices clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022, il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur sur ces immobilisations incorporelles.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****Engagements au titre d'immobilisations incorporelles**

Au 6 mai 2023, la Société avait pris des engagements de 5,8 \$ (16,1 \$ en 2022) relativement à d'autres immobilisations incorporelles.

12. Goodwill

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 2 059,0 \$ | 1 577,8 \$ |
| Entrées provenant des acquisitions d'entreprises | 8,8 | 483,9 |
| Cessions | - | (2,7) |
| Solde de clôture | 2 067,8 \$ | 2 059,0 \$ |

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et n'est pas plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux secteurs opérationnels de la vente au détail de produits alimentaires suivants :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Services nationaux de Sobeys | 1 069,0 \$ | 1 066,0 \$ |
| Farm Boy | 541,4 | 541,4 |
| Longo's | 457,4 | 451,6 |
| Total | 2 067,8 \$ | 2 059,0 \$ |

Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La Société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des indices de dépréciation sont relevés. Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation.

La Société a effectué son test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée pour toutes les UGT au troisième trimestre de l'exercice 2023 et a conclu qu'il n'y avait aucune perte de valeur (néant en 2022).

Au cours du test de dépréciation, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, sauf pour ce qui est de Farm Boy, dont la valeur a été établie selon la valeur d'utilité. Les projections de flux de trésorerie utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de sortie consistent en des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges brutes sur cinq à dix ans et en des taux de croissance finaux visant à extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes. Les principales hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT du secteur opérationnel Services nationaux de Sobeys tiennent compte de ratios cours/bénéfice typiques du secteur allant de 6,0 à 13,0 (7,0 à 14,0 en 2022).

Le goodwill des secteurs opérationnels de Farm Boy et de Longo's a été évalué selon des projections de flux de trésorerie actualisés, fondées sur les prévisions de flux de trésorerie avant impôt pour le prochain exercice. La croissance des flux de trésorerie de Farm Boy est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et à un taux de croissance de 2,0 % à 6,0 % sur une période de 10 ans pour les emplacements existants. La croissance des flux de trésorerie de Longo's est fondée sur un taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % sur une période de 5 ans pour les emplacements existants.

Les hypothèses clés utilisées aux fins de l'estimation de la valeur recouvrable pour toutes les UGT sont les suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------------|-----------------------|-------------|
| Taux d'actualisation avant impôt | 9,3 % à 10,3 % | 9,6 % |
| Taux de croissance final | 2,0 % | 2,0 % |

Ces hypothèses sont considérées comme de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La sensibilité de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment. Des modifications simultanées de plusieurs hypothèses pourraient augmenter ou diminuer l'incidence sur la valeur comptable excédentaire. Si le taux d'actualisation pour les UGT Farm Boy et Longo's augmentait de 0,5 %, la valeur comptable de l'UGT excéderait la fourchette raisonnable des valeurs recouvrables.

13. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 965,4 \$ | 1 081,6 \$ |
| Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné | 26,3 % | 26,5 % |
| Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné | 253,9 | 286,6 |
| Impôt découlant des éléments suivants : | | |
| Éléments non déductibles | 0,9 | 1,2 |
| Éléments non imposables | (3,1) | (7,8) |
| Variation des taux d'impôt et écart de taux d'impôt | (7,2) | (6,3) |
| Avantages tirés des crédits d'impôt à l'investissement | - | (3,4) |
| Réévaluation des estimations relatives à l'impôt | (6,8) | 1,1 |
| Autres | - | (1,1) |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 24,6 % (25,0 % en 2022) | 237,7 \$ | 270,3 \$ |

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charge d'impôt exigible | 212,1 \$ | 230,8 \$ |
| Charge d'impôt différé : | | |
| Naissance et reprise des différences temporaires | 23,8 | 38,8 |
| Variation des taux d'impôt | 1,8 | 0,7 |
| Total | 237,7 \$ | 270,3 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

| | Comptabilisé au : | | | | |
|---|----------------------|--|-------------------------------|------------------|---------------------|
| | Solde d'ouverture | Autres éléments du résultat global et capitaux propres | Acquisitions d'entreprises | Bénéfice net | Solde de clôture |
| 6 mai 2023 | | | | | |
| Fournisseurs et charges à payer | 16,9 \$ | - | - | (4,3) \$ | 12,6 \$ |
| Avantages sociaux futurs | 47,0 | (2,0) | - | (1,3) | 43,7 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | (20,0) | - | - | (29,1) | (49,1) |
| Stocks | 5,3 | - | - | 0,8 | 6,1 |
| Placements | (39,0) | (0,7) | - | 5,2 | (34,5) |
| Obligations locatives | 1 662,5 | - | - | (36,0) | 1 626,5 |
| Dette à long terme | 1,5 | - | - | (1,9) | (0,4) |
| Autres actifs | (1,3) | - | - | - | (1,3) |
| Autres passifs non courants | 1,4 | (1,6) | - | 3,1 | 2,9 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | (103,1) | - | - | 16,9 | (86,2) |
| Provisions | 22,0 | - | - | (2,2) | 19,8 |
| Report lié aux partenariats | 3,9 | - | - | 1,0 | 4,9 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location | (1 468,7) | - | - | 41,0 | (1 427,7) |
| Reports de pertes fiscales | 37,4 | - | - | (19,3) | 18,1 |
| Autres | (0,4) | - | - | 0,5 | 0,1 |
| | 165,4 \$ | (4,3) \$ | - \$ | (25,6) \$ | 135,5 \$ |
| Comptabilisé comme : | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 425,4 \$ | (4,3) \$ | - | (16,8) \$ | 404,3 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (260,0) \$ | - | - | (8,8) \$ | (268,8) \$ |

| | Comptabilisé au : | | | | |
|---|----------------------|--|-------------------------------|------------------|---------------------|
| | Solde d'ouverture | Autres éléments du résultat global et capitaux propres | Acquisitions d'entreprises | Bénéfice net | Solde de clôture |
| 7 mai 2022 | | | | | |
| Fournisseurs et charges à payer | 6,0 \$ | - | 0,5 \$ | 10,4 \$ | 16,9 \$ |
| Avantages sociaux futurs | 65,3 | (17,7) | - | (0,6) | 47,0 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 66,9 | - | (72,3) | (14,6) | (20,0) |
| Stocks | 5,6 | - | - | (0,3) | 5,3 |
| Placements | (41,9) | (0,7) | - | 3,6 | (39,0) |
| Obligations locatives | 1 565,7 | - | 70,5 | 26,3 | 1 662,5 |
| Dette à long terme | (0,9) | - | - | 2,4 | 1,5 |
| Autres actifs | (2,3) | - | - | 1,0 | (1,3) |
| Autres passifs non courants | 12,0 | 1,0 | 1,9 | (13,5) | 1,4 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | (83,0) | - | 2,4 | (22,5) | (103,1) |
| Provisions | 35,2 | - | - | (13,2) | 22,0 |
| Report lié aux partenariats | 8,7 | - | - | (4,8) | 3,9 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location | (1 383,2) | - | (70,4) | (15,1) | (1 468,7) |
| Reports de pertes fiscales | 29,6 | - | 5,5 | 2,3 | 37,4 |
| Autres | 0,5 | - | - | (0,9) | (0,4) |
| | 284,2 \$ | (17,4) \$ | (61,9) \$ | (39,5) \$ | 165,4 \$ |
| Comptabilisé comme : | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 474,9 \$ | (17,4) \$ | 7,8 \$ | (39,9) \$ | 425,4 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (190,7) \$ | - | (69,7) \$ | 0,4 \$ | (260,0) \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Au 6 mai 2023, la Société avait environ 64,9 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2035 et 2043. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les 12 prochains mois s'est établi à 149,9 \$.

La charge (l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|---------------|----------------|
| Profits (pertes) latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 1,5 \$ | (0,7) \$ |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 0,7 | 0,7 |
| Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger | (0,1) | (0,1) |
| Gains actuariels sur les régimes à prestations définies | 2,0 | 17,7 |
| Total | 4,1 \$ | 17,6 \$ |

14. Provisions

| 6 mai 2023 | Frais juridiques | Frais environne- mentaux | Restruc- turation | Total |
|---|---------------------|--------------------------------|----------------------|----------------|
| Solde d'ouverture | 6,6 \$ | 41,0 \$ | 29,3 \$ | 76,9 \$ |
| Provisions constituées | 5,1 | 0,6 | 21,1 | 26,8 |
| Provisions utilisées | (3,0) | (0,7) | (15,3) | (19,0) |
| Provisions reprises | (2,8) | (3,0) | (7,7) | (13,5) |
| Variation attribuable à l'actualisation | - | 0,9 | 0,5 | 1,4 |
| Solde de clôture | 5,9 \$ | 38,8 \$ | 27,9 \$ | 72,6 \$ |
| Courantes | 5,9 \$ | - | 24,0 \$ | 29,9 \$ |
| Non courantes | - | 38,8 | 3,9 | 42,7 |
| Total | 5,9 \$ | 38,8 \$ | 27,9 \$ | 72,6 \$ |

Frais juridiques

Au 6 mai 2023, les provisions juridiques se rapportaient à des réclamations de 5,9 \$ en instance de règlement reçues dans le cours normal des activités.

Frais environnementaux

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon un taux d'actualisation avant impôt de 6,0 %.

Restructuration

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, les provisions pour restructuration constituées et reprises se sont chiffrées respectivement à 21,1 \$ et à 7,7 \$. Une tranche de 7,6 \$ des provisions constituées et une tranche de 6,0 \$ des provisions reprises se rapportent aux coûts liés à la fermeture et à la conversion des magasins. Ces coûts ont été comptabilisés au poste « Frais de vente et charges administratives » des états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****15. Dette à long terme**

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Emprunt hypothécaire de premier rang, taux d'intérêt de 5,11 %, échéant en 2033 | 3,7 \$ | 3,8 \$ |
| Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035 | 175,0 | 175,0 |
| Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036 | 125,0 | 125,0 |
| Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040 | 150,0 | 150,0 |
| Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, engagement au titre d'un remboursement anticipé, échéant le 8 août 2023 | - | 500,0 |
| Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel, échéant entre 2024 et 2036 (échéant entre 2023 et 2036 au 7 mai 2022) | 160,3 | 163,1 |
| Facilité de crédit, remboursable à vue, taux d'intérêt fluctuant en fonction du taux préférentiel | 44,5 | 15,1 |
| Facilités de crédit à taux d'intérêt variable lié au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2027 | 355,7 | 47,3 |
| | 1 014,2 | 1 179,3 |
| Coûts de transaction non amortis | (1,9) | (2,6) |
| | 1 012,3 | 1 176,7 |
| Moins le montant échéant à moins d'un an | 101,0 | 581,0 |
| | 911,3 \$ | 595,7 \$ |

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-2 ne sont pas garantis. Le 3 mai 2022, Sobeys a annoncé qu'elle rembourserait ses billets de série 2013-2 le 2 juin 2022, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une prime au remboursement anticipé de 9,2 \$, qui a été incluse dans les charges financières des états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 7 mai 2022.

Dans le cadre de l'acquisition de Longo's le 10 mai 2021, Sobeys a pris en charge la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 \$ de cette dernière. Au 6 mai 2023, le solde de la facilité était de 44,5 \$ (15,1 \$ en 2022). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, la Société a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Le montant du capital disponible a été réduit pour passer de 250,0 \$ à 150,0 \$. Au 6 mai 2023, le solde de cette facilité était de 48,8 \$ (47,3 \$ au 7 mai 2022). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Sobeys a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 \$ et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Au 6 mai 2023, le solde de cette facilité était de 306,9 \$ (néant au 7 mai 2022) et la Société avait émis 70,4 \$ (71,5 \$ au 7 mai 2022) de lettres de crédit relativement à la facilité. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 1 176,7 \$ | 1 225,3 \$ |
| Émission de titres d'emprunt | 87,1 | 94,6 |
| Remboursements sur la dette à long terme | (590,2) | (96,8) |
| Prélèvements (remboursements) sur les facilités de crédit, montant net | 337,9 | (83,2) |
| Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement liées à la dette à long terme | (165,2) | (85,4) |
| Prises en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 23) | - | 35,8 |
| Coûts liés au financement différé | 0,8 | 1,0 |
| Solde de clôture | 1 012,3 \$ | 1 176,7 \$ |
| Courante | 101,0 \$ | 581,0 \$ |
| Non courante | 911,3 | 595,7 |
| Total | 1 012,3 \$ | 1 176,7 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

| | |
|--------------|----------|
| 2024 | 101,0 \$ |
| 2025 | 8,9 |
| 2026 | 7,1 |
| 2027 | 6,3 |
| 2028 | 323,7 |
| Par la suite | 567,2 |

16. Autres passifs non courants

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|------------|------------|
| Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle | 335,0 \$ | 342,1 \$ |
| Remises des fournisseurs différées | 8,2 | 8,1 |
| Produits différés | 7,4 | 9,2 |
| Autres | 1,6 | 6,6 |
| | 352,2 | 366,0 |
| Moins le montant échéant à moins d'un an | 73,0 | - |
| | 279,2 \$ | 366,0 \$ |

17. Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations salariales et patronales sont précisées dans les modalités du régime énoncées dans le texte du régime. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

Régimes de retraite à prestations définies

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, financent une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Les régimes à prestations définies exposent généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La Société utilise la date du 1^{er} janvier, du 30 juin ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

| | Date d'évaluation la plus récente | Date de la prochaine évaluation |
|---|--|--|
| Régimes de retraite | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 |
| Régimes de retraite pour la haute direction | 30 juin 2021 | 30 juin 2024 |
| Autres régimes | 1 ^{er} janvier 2022 | 1 ^{er} janvier 2025 |

Régimes interentreprises

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 11 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a comptabilisé une charge de 38,0 \$ (38,4 \$ en 2022) dans les frais de vente et charges administratives, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2024.

Autres régimes

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

Régimes à cotisations définies

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 33,7 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2023 (33,3 \$ en 2022).

Régimes à prestations définies

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | Total | |
|--|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | | | |
| Solde à l'ouverture | 612,3 \$ | 750,2 \$ | 88,8 \$ | 107,5 \$ | 701,1 \$ | 857,7 \$ |
| Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales | 0,8 | 1,2 | 1,9 | 2,6 | 2,7 | 3,8 |
| Coûts financiers | 26,5 | 22,3 | 3,9 | 3,4 | 30,4 | 25,7 |
| Prestations versées | (44,9) | (53,6) | (4,6) | (5,2) | (49,5) | (58,8) |
| Réévaluation – gains actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global | (13,2) | (107,8) | (3,0) | (19,5) | (16,2) | (127,3) |
| Solde à la clôture | 581,5 \$ | 612,3 \$ | 87,0 \$ | 88,8 \$ | 668,5 \$ | 701,1 \$ |
| Actifs des régimes | | | | | | |
| Juste valeur à l'ouverture | 522,9 \$ | 603,7 \$ | - \$ | - \$ | 522,9 \$ | 603,7 \$ |
| Produits d'intérêts sur les actifs des régimes | 22,6 | 17,9 | - | - | 22,6 | 17,9 |
| Réévaluation de la perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts) | (8,5) | (63,5) | - | - | (8,5) | (63,5) |
| Cotisations patronales | 11,0 | 20,1 | 4,6 | 5,2 | 15,6 | 25,3 |
| Prestations versées | (44,9) | (53,6) | (4,6) | (5,2) | (49,5) | (58,8) |
| Charges administratives | (1,2) | (1,7) | - | - | (1,2) | (1,7) |
| Juste valeur à la clôture | 501,9 \$ | 522,9 \$ | - \$ | - \$ | 501,9 \$ | 522,9 \$ |

Empire Company Limited

Notes annexes

6 mai 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | Total | |
|--|---------------------|------------|----------------|------------|------------|------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Situation de capitalisation | | | | | | |
| Total de la juste valeur des actifs des régimes | 501,9 \$ | 522,9 \$ | - \$ | - \$ | 501,9 \$ | 522,9 \$ |
| Valeur actualisée des obligations non capitalisées | (75,2) | (77,8) | (87,0) | (88,8) | (162,2) | (166,6) |
| Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées | (506,3) | (534,5) | - | - | (506,3) | (534,5) |
| Passif au titre des prestations constituées | (79,6) \$ | (89,4) \$ | (87,0) \$ | (88,8) \$ | (166,6) \$ | (178,2) \$ |

| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | Total | |
|--|---------------------|------------|----------------|------------|------------|------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Charges | | | | | | |
| Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales | 0,8 \$ | 1,2 \$ | 1,9 \$ | 2,6 \$ | 2,7 \$ | 3,8 \$ |
| Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 3,9 | 4,4 | 3,9 | 3,4 | 7,8 | 7,8 |
| Charges administratives | 1,2 | 1,7 | - | - | 1,2 | 1,7 |
| Charges | 5,9 \$ | 7,3 \$ | 5,8 \$ | 6,0 \$ | 11,7 \$ | 13,3 \$ |

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | Total | |
|--|---------------------|------------|----------------|------------|------------|------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts) | 8,5 \$ | 63,5 \$ | - \$ | - \$ | 8,5 \$ | 63,5 \$ |
| Perte (gain) actuariel – changements liés à l'expérience | 1,2 | 4,3 | - | (5,6) | 1,2 | (1,3) |
| Gain actuariel – hypothèses financières | (14,4) | (112,1) | (3,0) | (13,9) | (17,4) | (126,0) |
| Total | (4,7) \$ | (44,3) \$ | (3,0) \$ | (19,5) \$ | (7,7) \$ | (63,8) \$ |

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 6 mai 2023) :

| | Régimes de retraite | | Autres régimes | |
|---------------------------------------|---------------------|------------|----------------|------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Taux d'actualisation | 4,70 % | 4,50 % | 4,80 % | 4,50 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,50 % | 3,50 % | | |

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 4,50 % pour 2023 (4,50 % en 2022). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2024 et par la suite est de 4,50 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2023, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations constituées et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations constituées ou sur les charges des régimes.

| | Passif au titre des prestations | Coût des prestations¹⁾ | Passif au titre des prestations | Coût des prestations¹⁾ |
|---|--|--|--|--|
| Taux d'actualisation ²⁾ | 4,70 % | 4,70 % | 4,80 % | 4,70 % |
| Incidence d'une augmentation de 1 % | (59,3) \$ | (2,7) \$ | (9,3) \$ | 0,1 \$ |
| Incidence d'une diminution de 1 % | 67,1 \$ | 1,7 \$ | 10,8 \$ | (0,2) \$ |
| Taux de croissance des coûts des soins de santé | | | 4,50 % | 4,50 % |
| Incidence d'une augmentation de 1 % | | | 3,5 \$ | 0,3 \$ |
| Incidence d'une diminution de 1 % | | | (3,1) \$ | (0,2) \$ |

1) *Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.*

2) *Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.*

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Fonds d'actions canadiennes | 4,1 % | 7,2 % |
| Fonds d'actions étrangères | 19,3 % | 17,4 % |
| Fonds à revenu fixe | 76,2 % | 75,1 % |
| Fonds de roulement net | 0,4 % | 0,3 % |
| Total des placements | 100,0 % | 100,0 % |

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement (la perte) réel sur les actifs des régimes s'est chiffré à 12,8 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2023 [(47,4) \$ en 2022].

Selon les estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 7 mai 2023 et dont la date de clôture est le 4 mai 2024 s'élevaient à 17,1 \$. Le montant réel des cotisations pourrait varier par rapport à l'estimation dépendamment de la situation de capitalisation du régime, du dépôt de toute évaluation actuarielle, et de toute nouvelle exigence réglementaire ou d'autres facteurs.

18. Capital-actions

Le 22 juin 2021, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 8 468 408 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant 5,0 % des 169 368 174 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Au 1^{er} juillet 2022, aux termes de cet avis, la Société a racheté 5 659 764 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix moyen pondéré de 39,11 \$ (38,00 \$ au 1^{er} juillet 2021) pour une contrepartie totale de 221,3 \$ (230,4 \$ au 1^{er} juillet 2021).

Le 21 juin 2022, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant 7,0 % des 150 258 764 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 17 juin 2022. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera la Société pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 2 juillet 2022 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le tableau qui suit présente les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions | 9 444 902 | 6 378 983 |
| Prix moyen pondéré | 37,06 \$ | 39,02 \$ |
| Réduction du capital-actions | 111,8 \$ | 77,4 \$ |
| Prime imputée aux résultats non distribués | 238,2 | 171,5 |
| Contrepartie en trésorerie versée | 350,0 \$ | 248,9 \$ |

La Société participe à un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Après la fin de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société avait racheté aux fins d'annulation 2 240 069 actions de catégorie A sans droit de vote au prix moyen pondéré de 34,87 \$ pour une contrepartie totale de 78,1 \$.

Les actions autorisées, émises et en circulation de la Société se présentent comme suit :

| Actions autorisées | Nombre d'actions | |
|---|-------------------------|-------------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries | 991 980 000 | 991 980 000 |
| Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale | 745 160 121 | 754 605 023 |
| Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale | 122 400 000 | 122 400 000 |

| Actions émises et en circulation | Nombre d'actions | | Capital-actions | |
|---|-------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Actions de catégorie A sans droit de vote à l'ouverture de la période | 164 563 680 | 167 323 301 | 2 019,6 \$ | 1 963,4 \$ |
| Rachat d'actions ordinaires | (9 444 902) | (6 378 983) | (111,8) | (77,4) |
| Émission d'actions à l'acquisition d'entreprises | - | 3 187 348 | - | 129,6 |
| Émission d'actions aux fins de la rémunération fondée sur des actions | 46 130 | 432 014 | 0,4 | 4,0 |
| Actions de catégorie A sans droit de vote à la clôture de la période | 155 164 908 | 164 563 680 | 1 908,2 \$ | 2 019,6 \$ |
| Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale | 98 138 079 | 98 138 079 | 7,3 \$ | 7,3 \$ |
| Actions détenues en fiducie | (24 034) | (39 027) | (0,8) | (0,8) |
| Total du capital-actions | | | 1 914,7 \$ | 2 026,1 \$ |

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 170,2 \$ (156,8 \$ en 2022) à ses actionnaires. Cela représente un versement de 0,67 \$ par action (0,60 \$ par action en 2022) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

| Actions détenues en fiducie | Nombre d'actions | | Capital-actions | |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
| Solde à l'ouverture | 39 027 | 46 512 | 0,8 \$ | 0,9 \$ |
| Acquises | 30 403 | 305 | 1,1 | - |
| Émises | (45 396) | (7 790) | (1,1) | (0,1) |
| Solde à la clôture | 24 034 | 39 027 | 0,8 \$ | 0,8 \$ |

19. Autres produits

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Profit net sur la sortie d'actifs | 44,7 \$ | 23,1 \$ |
| Revenus locatifs tirés des immeubles détenus | 16,1 | 16,7 |
| Profit net sur la résiliation de contrats de location | - | 47,0 |
| Total | 60,8 \$ | 86,8 \$ |

20. Charges au titre des avantages du personnel

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Salaires, rémunération et autres avantages à court terme | 3 743,4 \$ | 3 731,4 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 37,6 | 38,8 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 3,8 | 7,2 |
| Total | 3 784,8 \$ | 3 777,4 \$ |

21. Charges financières, montant net

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits financiers | | |
| Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location | 20,9 \$ | 22,2 \$ |
| Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 2,9 | 3,9 |
| Profits liés à la juste valeur de contrats à terme | 2,2 | 3,1 |
| Produit de désactualisation sur les contrats de location et autres créances | 0,2 | 0,3 |
| Total des produits financiers | 26,2 | 29,5 |
| Charges financières | | |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives | 230,2 | 231,6 |
| Charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti | 53,8 | 70,3 |
| Charges financières de retraite, montant net | 7,8 | 7,8 |
| Charge de désactualisation des provisions | 1,4 | 1,9 |
| Total des charges financières | 293,2 | 311,6 |
| Charges financières, montant net | 267,0 \$ | 282,1 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****22. Résultat par action**

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés à l'aide du nombre d'actions suivant :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions – de base | 258 824 231 | 265 170 624 |
| Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions | 610 298 | 1 005 859 |
| Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution | 259 434 529 | 266 176 483 |

Résultat par action

| | | |
|---|-----------------|----------|
| Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société | 686,0 \$ | 745,8 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions) | 258,8 | 265,2 |
| Résultat par action de base | 2,65 \$ | 2,81 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 259,4 | 266,2 |
| Résultat par action après dilution | 2,64 \$ | 2,80 \$ |

23. Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a fait l'acquisition de certains magasins franchisés et non franchisés. Les résultats de ces acquisitions sont inclus dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis leur date d'acquisition respective et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau qui suit représente les montants des actifs et des passifs identifiables résultant de ces acquisitions pour l'exercice clos :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Trésorerie reprise | - | 0,6 \$ |
| Créances | 0,1 | 12,9 |
| Stocks | 6,6 | 54,5 |
| Charges payées d'avance | - | 7,4 |
| Actifs d'impôt exigible | - | 1,1 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | 6,3 | 84,2 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation | 6,4 | 265,6 |
| Immobilisations incorporelles | - | 272,4 |
| Goodwill | 8,8 | 483,9 |
| Fournisseurs et charges à payer | (3,0) | (76,7) |
| Passif d'impôt exigible | (0,1) | - |
| Obligations locatives | (6,4) | (267,1) |
| Dette à long terme | - | (35,8) |
| Autres actifs et passifs | - | (25,5) |
| Passifs d'impôt différé | - | (61,9) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | (333,3) |
| Contrepartie totale | 18,7 \$ | 382,3 \$ |

Depuis la date d'acquisition, les entreprises acquises ont généré des ventes de 77,4 \$ (1 108,7 \$ en 2022) et un bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, de 1,4 \$ (6,2 \$ en 2022), montants qui sont inclus dans les états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a établi la répartition définitive du prix d'achat de Longo's, un réseau familial d'épicerie spécialisée implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que des activités de commerce électronique de Grocery Gateway, acquise le 10 mai 2021. Aucun ajustement n'a été apporté aux montants provisoires comptabilisés dans les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions des magasins de détail franchisés et non franchisés et d'autres entreprises a trait à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle du magasin existant, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des efforts des magasins acquis avec les magasins existants. La juste valeur estimative des actifs nets identifiables et du goodwill acquis a été déterminée de manière provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements d'ici à ce que les évaluations et les écritures comptables correspondantes soient achevées.

Le 2 août 2021, parallèlement à l'acquisition par la Société d'une participation de 75 % dans une entreprise, Sobeys et les actionnaires ne détenant pas le contrôle ont conclu des options de vente et d'achat qui accordent aux actionnaires ne détenant pas le contrôle une option de vente et la possibilité à Sobeys d'acquérir la participation restante de 25 % dans l'entreprise cinq ou sept ans après l'acquisition. Conformément à IFRS 9, un passif financier de 6,9 \$ a été comptabilisé à la date d'acquisition en fonction de la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente des actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Le 10 mai 2021, la Société a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, 51 % de Longo's, un réseau familial d'épicerie spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway. Après le cinquième anniversaire de la transaction, les actionnaires de Longo's détenant la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % auront la possibilité de vendre à Sobeys jusqu'à 12,25 % de leur participation par année, selon un multiple appliqué au bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement (« BAIIA ») des immobilisations corporelles et incorporelles des 12 derniers mois. Le multiple variera en fonction de la réalisation de certains résultats commerciaux. Si les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Longo's exercent leur option de vente, Sobeys disposera d'une option d'achat correspondante pour le même pourcentage l'année suivante. Après le dixième anniversaire de la transaction, Sobeys et Longo's disposeront toutes deux d'options de vente et d'achat mutuelles pour toute action en circulation restante détenue par les actionnaires ne détenant pas le contrôle.

24. Garanties et éventualités**Garanties**Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2022). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 6 mai 2023, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2022).

Autres

Au 6 mai 2023, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 82,9 \$ (82,4 \$ en 2022) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 6 mai 2023, Sobeys a garanti des obligations de 40,0 \$ (40,0 \$ en 2022) relativement à ces conventions.

Éventualités

La Société a présenté des demandes de règlement d'assurance relativement aux pertes subies dans le cadre de l'incident lié à la cybersécurité du 4 novembre 2022. Le montant des recouvrements d'assurance et le moment auquel ils seront reçus sont incertains, et ils sont assujettis à l'approbation des sociétés d'assurance. Par conséquent, les recouvrements ne seront comptabilisés dans les états consolidés du résultat net que lorsque le montant et le moment de leur comptabilisation seront pratiquement certains.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2022). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC. Les derniers plaidoyers de l'audience de l'appel ont eu lieu en juillet 2021, et le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

25. Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les contrats de location et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 24).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et contrats de location et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| De 0 à 30 jours | 549,8 \$ | 456,4 \$ |
| De 31 à 90 jours | 54,0 | 36,5 |
| Plus de 90 jours | 101,0 | 90,1 |
| Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances | 704,8 | 583,0 |
| Moins la correction de valeur pour pertes sur créances | 21,4 | 24,2 |
| Créances | 683,4 \$ | 558,8 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 6 mai 2023.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les contrats de location et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Correction de valeur à l'ouverture | 24,2 \$ | 36,3 \$ |
| Provision pour pertes | 4,1 | 4,4 |
| Recouvrements | (0,5) | (1,0) |
| Sorties | (6,4) | (15,5) |
| Correction de valeur à la clôture | 21,4 \$ | 24,2 \$ |

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit engagée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 6 mai 2023, sont présentées dans le tableau suivant :

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|--|------------|---------|---------|---------|----------|--------------|------------|
| Passifs financiers dérivés | | | | | | | |
| Swaps de devises | 55,0 \$ | 9,3 \$ | - | - | - | - | 64,3 \$ |
| Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle | 73,0 | - | 1,9 | 12,5 | 7,4 | 240,2 | 335,0 |
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | | |
| Fournisseurs et charges à payer | 3 028,6 | - | - | - | - | - | 3 028,6 |
| Dette à long terme | 128,6 | 37,1 | 35,2 | 34,4 | 400,5 | 937,1 | 1 572,9 |
| Total | 3 285,2 \$ | 46,4 \$ | 37,1 \$ | 46,9 \$ | 407,9 \$ | 1 177,3 \$ | 5 000,8 \$ |

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des contrats de location et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des contrats de location et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives aux acquisitions de Farm Boy et aux autres acquisitions correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur estimatif de ces entités à une date préétablie. La juste valeur du passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle relative à l'acquisition de Longo's a été déterminée au moyen d'une simulation statistique, qui repose sur les bénéfices futurs estimatifs de Longo's à une date prédéterminée. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie à trois niveaux prescrite par IFRS 13. Bon nombre de données sont utilisées pour calculer la juste valeur, la plus sensible étant le BAIIA.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

| Dettes à long terme | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable totale | 1 012,3 \$ | 1 176,7 \$ |
| Juste valeur totale | 1 061,9 \$ | 1 210,3 \$ |

Au 6 mai 2023, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 2,2 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,9 \$ et néant en 2022).

Au 6 mai 2023, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à néant et à 335,0 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 4,2 \$ et 342,1 \$ en 2022).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 6 mai 2023, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 2,2 \$ (0,9 \$ en 2022) et à des passifs de néant (4,2 \$ en 2022).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2025, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

d'environ 32,1 % (17,5 % en 2022) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 1 094,3 \$ (210,7 \$ en 2022). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 0,6 \$ (0,6) \$ [0,4 \$ (0,4) \$ en 2022] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

Risque de change

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur pour ces contrats de change à terme et swaps de devises aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2022] sur le résultat net et de 4,9 \$ (4,9) \$ [6,5 \$ (6,5) \$ en 2022] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

26. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend trois secteurs opérationnels : Services nationaux Sobeys, Farm Boy et Longo's. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « Vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produits, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La direction évalue la performance en fonction du bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société, qui est résumé dans le tableau qui suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Bénéfice d'exploitation sectoriel | | |
| Vente au détail de produits alimentaires | 1 140,1 \$ | 1 277,0 \$ |
| Placements et autres activités | | |
| FPI Crombie | 77,3 | 61,0 |
| Partenariats immobiliers | 16,5 | 32,4 |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (1,5) | (6,7) |
| | 92,3 | 86,7 |
| Total | 1 232,4 \$ | 1 363,7 \$ |

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Total du bénéfice d'exploitation | 1 232,4 \$ | 1 363,7 \$ |
| Charges financières, montant net | 267,0 | 282,1 |
| Bénéfice avant impôt | 965,4 \$ | 1 081,6 \$ |

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Total des actifs par secteur | | |
| Vente au détail de produits alimentaires | 15 694,9 \$ | 15 827,7 \$ |
| Placements et autres activités | 788,8 | 765,9 |
| Total | 16 483,7 \$ | 16 593,6 \$ |

27. Rémunération fondée sur des actions**Régime d'unités d'actions au rendement**

La Société attribue à certains salariés des UAR. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a attribué 390 082 UAR (276 144 en 2022). La juste valeur moyenne pondérée de 39,56 \$ (37,71 \$ en 2022) par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | |
|----------------------------|----------|
| Cours de l'action | 41,37 \$ |
| Durée attendue | 2,73 ans |
| Taux d'intérêt sans risque | 3,37 % |
| Volatilité attendue | 29,06 % |
| Rendement de l'action | 1,65 % |

Au 6 mai 2023, 886 321 UAR étaient en cours (701 195 en 2022). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 6 mai 2023 était de 11,1 \$ (8,0 \$ en 2022).

Régime d'options sur actions

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a attribué 471 847 options (610 692 en 2022) aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 9,98 \$ (10,06 \$ en 2022) par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | |
|----------------------------|----------|
| Cours de l'action | 40,39 \$ |
| Durée attendue | 4,64 ans |
| Taux d'intérêt sans risque | 3,27 % |
| Volatilité attendue | 27,93 % |
| Rendement de l'action | 1,62 % |

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'est établie à 6,2 \$ (6,6 \$ en 2022).

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les options sur actions en cours au 6 mai 2023 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2023 et juin 2030 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,67 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|---|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Solde à l'ouverture | 4 007 326 | 31,33 \$ | 4 361 032 | 27,96 \$ |
| Attribuées | 471 847 | 40,39 | 610 692 | 42,05 |
| Exercées | (161 334) | 26,82 | (936 807) | 22,55 |
| Expirées | (6 046) | 34,58 | (9 582) | 26,39 |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation | (88 961) | 31,56 | (18 009) | 37,69 |
| Solde à la clôture | 4 222 832 | 32,44 \$ | 4 007 326 | 31,33 \$ |
| Options sur actions exerçables à la clôture | 1 731 502 | | 1 212 083 | |

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 6 mai 2023 :

| Année d'attribution | Options en cours | | | Options exerçables | |
|---------------------|---------------------------------------|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions en cours | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾ | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables au 6 mai 2023 | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 2016 | 21 157 | 0,15 | 30,13 \$ | 21 157 | 30,13 \$ |
| 2017 | 103 710 | 1,15 | 20,64 | 103 710 | 20,64 |
| 2018 | 162 600 | 2,15 | 19,99 | 162 600 | 19,99 |
| 2019 | 451 808 | 3,15 | 26,17 | 451 808 | 26,17 |
| 2020 | 1 614 666 | 4,15 | 31,38 | 447 014 | 31,47 |
| 2021 | 836 583 | 5,15 | 30,87 | 400 316 | 30,88 |
| 2022 | 579 731 | 6,15 | 42,04 | 144 897 | 42,04 |
| 2023 | 452 577 | 7,15 | 40,38 | - | - |
| Total | 4 222 832 | 4,67 | 32,44 \$ | 1 731 502 | 29,09 \$ |

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Régimes d'unités d'actions différées

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a attribué 128 618 UAD (94 839 en 2022). Au 6 mai 2023, il y avait 1 831 446 UAD en cours (1 796 606 en 2022) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 64,0 \$ (72,2 \$ en 2022). La (reprise) charge de rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'est établie à (5,3) \$ (15,3 \$ en 2022).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a attribué 65 726 UAD (50 858 en 2022). Au 6 mai 2023, il y avait 486 771 UAD en cours (421 045 en 2022) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 17,1 \$ (17,7 \$ en 2022). La charge (reprise) de rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 6 mai 2023 s'établissait à (0,6) \$ (3,6 \$ en 2022).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****28. Transactions entre parties liées**

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 6 mai 2023, elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2022) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 261,3 \$ (213,5 \$ en 2022).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente et de cession-bail d'immeubles avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

| | 6 mai 2023 | | | 7 mai 2022 | | |
|--|--------------------|----------------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|
| | Nombre d'immeubles | Contrepartie en trésorerie | Profits avant impôt | Nombre d'immeubles | Contrepartie en trésorerie | Profits avant impôt |
| Immeubles vendus et repris à bail ¹⁾ | 2 | 17,4 \$ | - \$ | 10 | 95,6 \$ | 7,1 \$ |
| Immeubles vendus | 1 | 2,1 | 0,2 | 1 | 2,6 | - |
| Transactions de résiliation de modifications de contrats de location | - | - | - | 3 | 10,0 | 22,8 |
| Total | 3 | 19,5 \$ | 0,2 \$ | 14 | 108,2 \$ | 29,9 \$ |

1) Les données au 7 mai 2022 comprennent une reprise à bail de 50 % dans un centre de distribution que le FPI Crombie détient maintenant en totalité.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, le FPI Crombie a cédé deux immeubles à des tierces parties (deux immeubles en 2022). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 6,1 \$ (1,7 \$ en 2022), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 16,5 \$ (19,5 \$ en 2022) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction.

Le 31 janvier 2022, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 17,45 \$ chacune, pour un produit total de 200,0 \$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 83,0 \$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 \$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Empire Company Limited**Notes annexes****6 mai 2023****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme | 14,0 \$ | 19,5 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 1,5 | 2,6 |
| Paiements fondés sur des actions | 14,6 | 13,2 |
| Total | 30,1 \$ | 35,3 \$ |

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

29. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres. Le calcul s'établit comme suit :

| | 6 mai 2023 | 7 mai 2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an | 101,0 \$ | 581,0 \$ |
| Dette à long terme | 911,3 | 595,7 |
| Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an | 563,7 | 509,5 |
| Obligations locatives à long terme | 5 620,9 | 5 775,9 |
| Dette consolidée, y compris les obligations locatives | 7 196,9 | 7 462,1 |
| Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 200,4 | 4 991,5 |
| Capital sous gestion | 12 397,3 \$ | 12 453,6 \$ |

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente au détail en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la nouvelle construction, l'agrandissement et la rénovation de magasins, ainsi que les entrées provenant des acquisitions stratégiques. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement, ainsi que les rachats d'actions et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de deux clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) dette nette/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 et 53 semaines précédentes); et ii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 et 53 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

Empire Company Limited

Notes annexes

6 mai 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

30. Événement postérieur à la date de clôture

Le 21 juin 2023, après la clôture de l'exercice, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 600 000 actions de catégorie A sans droit de vote représentant environ 9,0 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2023 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Compagnie Trust TSX.

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX
Services aux investisseurs
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec) H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : shareholderinquiries@tmx.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 800 387 0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

14 septembre 2023 à 11 h (HAA)

Cinéma Cineplex
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2024

| Date de clôture des registres | Date de versement |
|-------------------------------|-------------------|
| 14 juillet 2023 | 31 juillet 2023 |
| 13 octobre 2023* | 31 octobre 2023* |
| 15 janvier 2024* | 31 janvier 2024* |
| 15 avril 2024* | 30 avril 2024* |

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

| Au 19 juin 2023 | |
|--|-------------|
| Actions de catégorie A sans droit de vote | 154 091 171 |
| Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote | 98 138 079 |

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Conseil d'administration d'Empire Company Limited



Michelle Banik¹⁾
Toronto (Ontario)
Administratrice depuis 2021
Administratrice de sociétés



Cynthia Devine^{3) 5) 7)}
Toronto (Ontario)
Administratrice depuis 2013
Présidente et chef de la direction par intérim et chef des finances, Maple Leaf Sports & Entertainment



James M. Dickson⁹⁾
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2015
Conseiller juridique, Stewart McKelvey



Sharon Driscoll^{2) 5) 7)}
Vancouver (Colombie-Britannique)
Administratrice depuis 2018
Première vice-présidente et conseillère spéciale du chef de la direction, RB Global Inc.



Gregory Josefowicz⁴⁾
Fennville (Michigan) États-Unis
Administrateur depuis 2016
Administrateur de sociétés



Sue Lee³⁾
Vancouver (Colombie-Britannique)
Administratrice depuis 2014
Administratrice de sociétés



William Linton^{1) 5) 7)}
Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2015
Administrateur de sociétés



Michael Medline
Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2017
Président et chef de la direction, Empire Company Limited et Sobeys Inc.



Martine Reardon^{1) 6) 8)}
New York (New York) États-Unis
Administratrice depuis 2017
Chef du marketing et vice-présidente exécutive, contenu et membres, National Retail Foundation (É.-U.)



Frank C. Sobey⁵⁾
Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2007
Administrateur de sociétés



John R. Sobey
Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1979
Administrateur de sociétés



Karl R. Sobey³⁾
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2001
Administrateur de sociétés



Paul D. Sobey¹⁾
Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1993
Administrateur de sociétés



Rob G.C. Sobey^{3) 5)}
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1998
Administrateur de sociétés



Martine Turcotte³⁾
Verdun (Québec)
Administratrice depuis 2012
Administratrice de sociétés

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Présidente du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines
- 5) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 6) Présidente du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Présidente du comité des mises en candidature
- 9) Président du conseil

